

# Journal

Journal de la FFSB

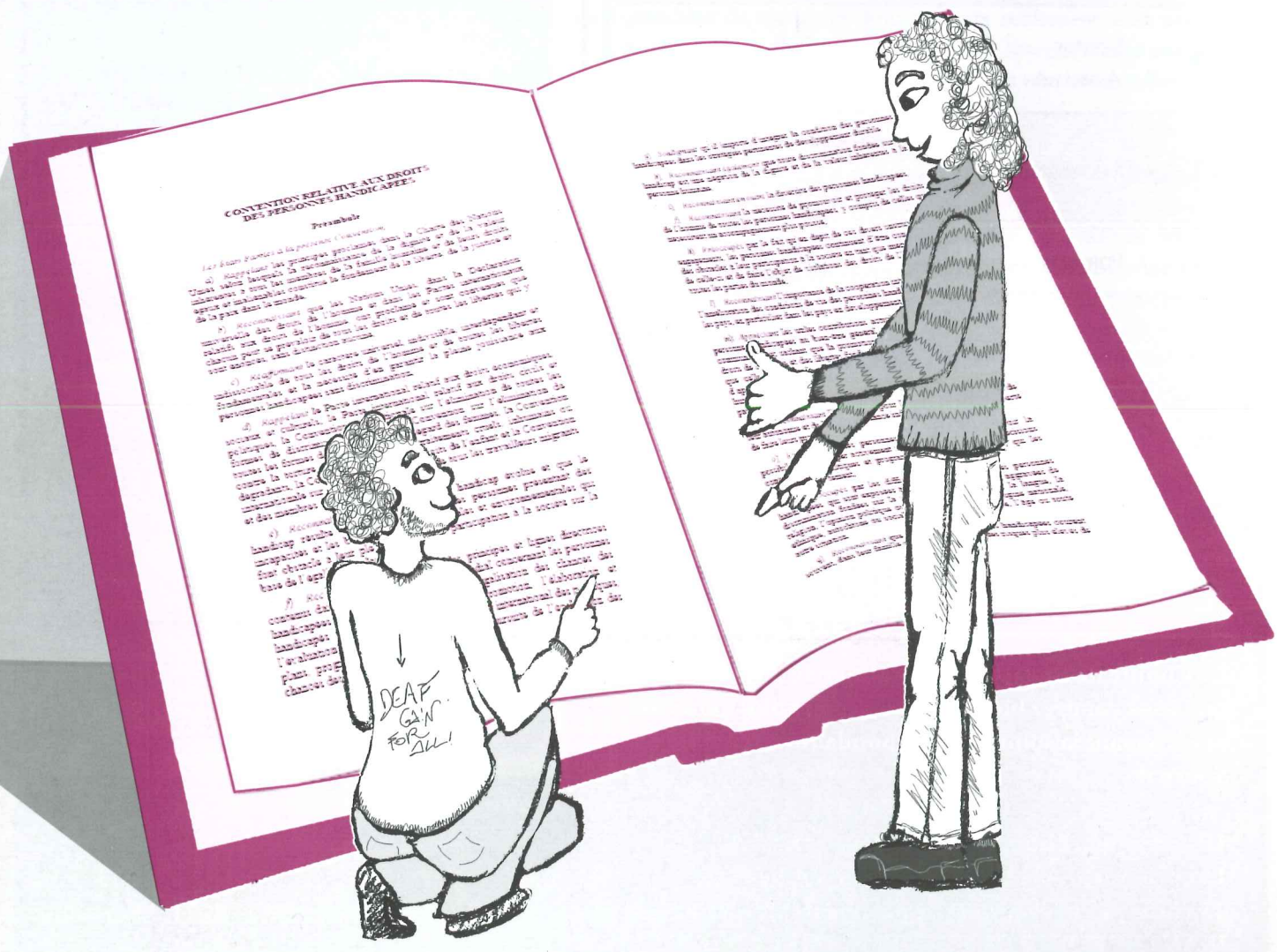
Trimestriel : Janvier / Février / Mars 2011

Belgique-Belgie  
P.P.  
1050 Bruxelles 5  
BC 0491  
Bureau de dépôt  
Bruxelles 5  
Chaussée de  
Boondael 55

Numéro 109

## A quoi sert la Convention de l'ONU sur les Droits des Personnes Handicapées ?

Editrice responsable : Martine FRAITURE - Rue Van Eyck 11A/4 - 1050 Bruxelles



# Sommaire

3	EDITO	LSFB peut enfin poursuivre son projet Les jeunes et les créations filmées de l'année mis à l'honneur
4	ACTUALITÉS	Quand la loi anti-discrimination rend justice La langue des signes devient européenne Une pétition officielle pour une éducation en langue des signes
8	DOSSIER	A quoi sert la Convention de l'ONU sur les Droits des Personnes Handicapées ?
14	ASSOCIATIONS	Signes de Foi, professer la foi catholique en langue des signes
16	FFSB-JEUNES	Cure de rajeunissement pour le cortège de la JMS 2011, nouvelle étape pour la FFSB-Jeunes
18	SERVICE ANIMATION	Une fenêtre ouverte sur le service animation
21	ACCESSIBILITÉ	Les sourds et l'architecture, une nouvelle brochure
22	PORTRAIT	Une rencontre, et la langue des signes nous fait découvrir l'art
24	INTERNET	Activer la protection des données personnelles sur Facebook
26	AGENDA	
30	DU SIGNE AU MOT	

## Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte du Sournal :

068-2030854-89

10 euros pour l'abonnement d'un an civil

15 euros ou plus comme abonné de soutien

25 euros pour l'étranger par paiement international

IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB

# Sournal

Journal de la FFSB

## Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par la FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS

DE BELGIQUE ASBL.

Rue Van Eyck, 11A /4

1050 Bruxelles - Belgique

Fax : +32 (0)2 644 68 44

Tél : +32 (0)2 644 69 01

E-mail : [sournal@ffsb.be](mailto:sournal@ffsb.be)

Site web : [www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

### Éditrice responsable

Martine Fraiture

Rédactrice en chef  
Marie-Florence Devalet

### Comité de Rédaction

Martine Fraiture

Julie-Anne Berhin

Brigitte Bennert

Alfred Fiévet

Mise en page  
Marie-Florence Devalet

### Ont collaboré à ce numéro

L'équipe FFSB-Jeunes

L'équipe du Service Animation

L'équipe de Signes de Foi

Jérôme Duquesne

Karin Bastin

Daniel Gonzalez

### Dessins

Serdu

Marie-Florence Devalet

## Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhaufaire 153

4820 Dison

Tél : 087 31 28 47

Fax : 087 31 25 01

E-mail : [info@sabelprint.be](mailto:info@sabelprint.be)

[www.sabelprint.be](http://www.sabelprint.be)



## Le mot de la rédaction

Lors d'événements survenus récemment et dont nous vous rapportons les avancées principales au fil de ces pages, j'ai pu sentir, comme d'autres sans doute, de la colère sourde, tantôt incarnée dans l'intervention d'une seule personne, tantôt exprimée par le remous du public. A mes yeux, une grande partie de cette colère, de cette gêne, est due à une mauvaise information. Les rumeurs, les interprétations erronées ou abusives, parfois proférées par des personnes qui ont de l'influence sur les autres, donnent naissance à de mauvaises informations que peu cherchent à vérifier. Ce genre de choses, ça se passe dans toutes les communautés du monde. Quand une explication conflictuelle est trouvée à un problème, elle est vite acceptée par qui cherche le conflit... même si cette personne partage une cause commune avec ses opposants. L'écrivain Eric-Emmanuel Schmitt, dans son livre « La part de l'autre », où il nous raconte la vie d'Hitler, et parallèlement, celle d'une autre vie qu'il aurait pu avoir, nous livre en conclusion : « Le diable croit qu'il est un ange ».

Chers lecteurs du Sournal, je vous invite à la prudence. Soyez toujours critiques envers l'information que vous recevez, même celle écrite dans ces pages. L'équipe du Comité de Rédaction du Sournal essaie toujours de vous donner une information la plus juste que possible, mais comme je l'ai écrit plus haut, personne n'est à l'abri d'une mauvaise interprétation. Ce qui est important, c'est de poser ce regard critique en essayant de construire quelque chose de meilleur avec les autres, et non de simplement détruire ce qui a été fait.

Sur ce, je vous souhaite une excellente année 2011.

MARIE-FLORENCE DEVALET,  
rédactrice en chef

Edito  
de la FFSB



Chers Tous,

Nous n'avons toujours pas de gouvernement mais la Belgique fonctionne bien et la présidence belge de l'Europe a bien travaillé. C'est le surréalisme belge qui se vérifie une fois de plus.

Par la signature de la déclaration 2010 de Bruxelles et la sortie du livre sur la législation des langues des signes dans l'Union Européenne (voir page 6), l'EUD a voulu marquer l'importance de la langue des signes dans la vie quotidienne des Sourds. En Belgique, même à petit pas, mais des pas quand même, des initiatives vont dans ce sens, tel ce cours de langue des signes dispensé à l'Université de Liège aux étudiants de logopédie, une première dans des institutions universitaires de la Communauté française.

Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi en Europe. Des pays, considérés comme très avancés, régressent et le spectre de l'après Milan revient. On répare les oreilles en oubliant d'ajouter l'essentiel, l'enseignement d'une langue qui permet à l'enfant sourd de se sentir bien dans sa peau. J'ose espérer que cela n'arrivera pas chez nous en Belgique.

La Commission Consultative de la Langue des Signes (CCLS) regroupe une quinzaine de membres dont un tiers seulement sont des sourds déjà surchargés par d'autres responsabilités. Il serait temps que d'autres sourds compétents prennent la relève lors du renouvellement des mandats en 2012.

Avec la nouvelle équipe qui vous a été présentée dans le dernier numéro, une synergie de fonctionnement et de communication se met en place petit à petit avec le Conseil d'Administration de la FFSB. Mais, nous constatons avec inquiétude que, le plus souvent, de fausses informations circulent. Ainsi, il ne faut pas attendre qu'un mandat, qu'un poste se libère, pour poser sa candidature au Conseil d'Administration. Les dossiers importants pour la Communauté des sourds sont suffisamment nombreux pour que chacun puisse y consacrer toute son énergie. Nous avons déjà lancé un appel dans le Sournal du mois d'avril 2010.

Puisse l'année 2011 voir poindre une nouvelle manière de vraiment travailler ensemble et plus de façon concurrentielle car les objectifs de la Communauté des sourds vont dans le même sens.

Le Conseil d'Administration ainsi que les membres du personnel de la FFSB vous souhaitent une excellente année 2011.

MARTINE FRAITURE, présidente de la FFSB

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 30 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est : 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier



## LSFB peut enfin poursuivre son projet

Le Prix Clinique de Beloeil, d'une valeur de 25 000 euros, a été attribué le jeudi 7 octobre 2010 à l'association LSFB pour son projet qui vise à construire un dictionnaire de la langue des signes francophone belge consultable par tous sur Internet. Ce dictionnaire est un peu particulier et mérite d'être approfondi.



Les deux lauréats, à gauche et le jury à droite

Le dictionnaire qui verra le jour reprendra à la fois les définitions des signes et leur traduction vers le français. On pourra donc y trouver l'ensemble du vocabulaire pratiqué par les enfants sourds, soit environ 5000 termes au moins. Richement illustré en vidéos, le site proposera du texte français et des transcriptions écrites de la langue des signes en SignWriting. Enrichi d'articles sur la grammaire de la LSFB, il sera consultable par tous, les enfants, leurs parents, les enseignants, les enseignants de langue des signes et leurs élèves, ...

Déjà en 2005, un groupe d'enseignants sourds a entamé un travail de constitution d'un tel dictionnaire. Ils ont donné naissance à l'asbl LSFB dont le site Internet est déjà consultable en ligne ([www.lsfb.be](http://www.lsfb.be)). Ce projet n'a pu se poursuivre faute de moyens. Pourtant, ses retombées concrètes seront

nombreuses pour les enfants sourds. Ils auront la possibilité de consulter un dictionnaire de langue pour la LSFB, d'avoir accès aux définitions, aux étymologies et à des exemples en LSFB, plutôt qu'en français. Ce sera aussi l'occasion pour eux de prendre conscience de la richesse de la LSFB (variété des sens, variété des signes, variétés régionales, ...). A plus long terme, cela favorisera leur autonomie ainsi que la richesse de leur bilinguisme français/langue des signes.

Le jury s'est montré sensible aux apports positifs que peut avoir ce projet, notamment le fait qu'il cible les enfants, respectant la demande du Prix Clinique de Beloeil. Son champ d'action s'étendra également à beaucoup d'autres personnes ainsi qu'à la communauté sourde. Tout un dynamisme autour de la langue des signes émergera de ce projet : les lexiques de langue des signes seront davantage ouverts à l'étymologie et

à régionalisation de cette langue. Ce type de projet permettra d'approfondir l'étude de la vie des communautés sourdes au sein de la culture francophone.

### Y a-t-il une interprète dans la salle ?

« Sourd, une vie dans l'inégalité ? », le thème choisi pour la 19e édition de la compétition filmée « Les Sourds et l'image » du Festival International du Film Indépendant, ce 6 novembre dernier à Bruxelles était plus que d'actualité. L'inégalité s'est bien fait ressentir car aucune interprète professionnelle n'était présente pour assurer la traduction en langue des signes et en français des échanges, et ce également lors de la remise du prix Clinique de Beloeil, malgré les sollicitations du CFLS et de la FFSB plusieurs mois à l'avance auprès du SISB et du SISW pour offrir

## Les jeunes et les créations filmées de l'année mis à l'honneur

Un Prix Regard pour la jeunesse, un Grand Prix pour un militant français, Meilleure Réalisation pour une jeune femme, tous ont reçu un prix qui les met à l'honneur lors de la 19e édition de la compétition filmée « Les Sourds et l'Image » du Festival International du Film Indépendant, ce 6 novembre dernier à Bruxelles.

qui donne lieu à des progrès réels. Et c'est la FFSB-Jeunes qui a reçu le prix cette année. D'ailleurs, son équipe tient à remercier tous ceux qui les ont soutenu dans l'aventure que fut cette année 2010.

L'après-midi, lors des projections filmées de la compétition « les Sourds et l'Image », le long-métrage de Joël Chalude « Arsenic et vieilles oreilles », librement inspiré du film de Frank Capra « Arsenic et vieilles dentelles », n'a pas manqué non plus de se faire remarquer. Le film aborde la surdité dans le mode burlesque en mettant en scène des comédiens sourds. Ce Grand Prix a le mérite de s'adresser à tous avec son humour à prendre au premier ou au second degré selon sa lecture. Le film, par son action militante ne manque pas de faire de nombreux clins d'oeil à celles de la communauté sourde.

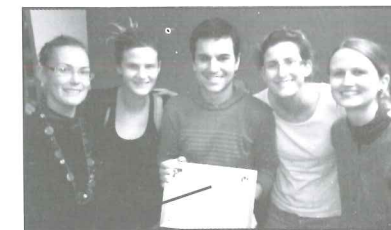
La Meilleure Réalisation a, elle, été accordée à une jeune femme sourde, Julie Carlier, avec son court-métrage « Des Mots plein les Yeux » qui remet en question le regard porté actuellement sur la situation de l'enfant intégré dans un enseignement non spécialisé.



C'est très agréablement surprises que Delphine le Maire, Amandine le Maire et Sophie Deloyer sont allées chercher leur prix sur la scène.

une interprétation professionnelle à leur public. Des aides à la communication ont été dépêchées pour débloquer une situation qui risquait d'aboutir à un non-lieu pour ces deux événements.

Sur ce cadre le jury n'a pas manqué d'indiquer : "Le groupe «FFSB-Jeunes» n'a que deux ans et, déjà, il a su faire preuve de son dynamisme et de son enthousiasme. Au delà de son but initial, fédérer les clubs de jeunes sourds francophones, il s'est aussi donné pour mission de leur faire découvrir de nouveaux horizons (...). Deaf Gain, Deafhood, Audisme, ... ces idées dont nous nous servons aujourd'hui, ce sont les jeunes qui les ont apportées».



Merci à la FFSB-Jeunes pour leur contribution à cet article.



## Quand la loi anti-discrimination rend justice

**Fin septembre, une agence de voyage gantoise a été condamnée pour discrimination envers un client sourd par le tribunal de commerce. C'est une première.**

Cette agence organisait des voyages « aventure ». Un client sourd habitué à voyager souhaitait participer à un périple en Jordanie. L'agence a refusé sauf s'il inscrivait, à ses frais, une deuxième personne pour l'assister. Il a porté plainte au Centre pour l'Egalité des Chances via la FEVLADO. Après de vaines tentatives de médiation, l'affaire a été jusqu'au tribunal.

Il a été dit que l'agence de voyage aurait pu mettre en place des aménagements raisonnables pour rendre le voyage organisé accessible à ce client. Elle a été condamnée à verser une indemnité de 650 euros et à une astreinte de 1000 euros pour chaque nouvelle infraction constatée, et par jour, durant lequel l'infraction se poursuit. Elle est également obligée d'afficher le jugement dans son agence de Gand et de le publier, à ses frais, dans quelques médias, son bulletin d'information et son site Internet.

Cette affaire est une première depuis l'entrée en vigueur de la loi anti-

discrimination du 10 mai 2007. Elle indique clairement que toute personne proposant des biens ou des services ne peut refuser des clients handicapés et doit prévoir des aménagements raisonnables.

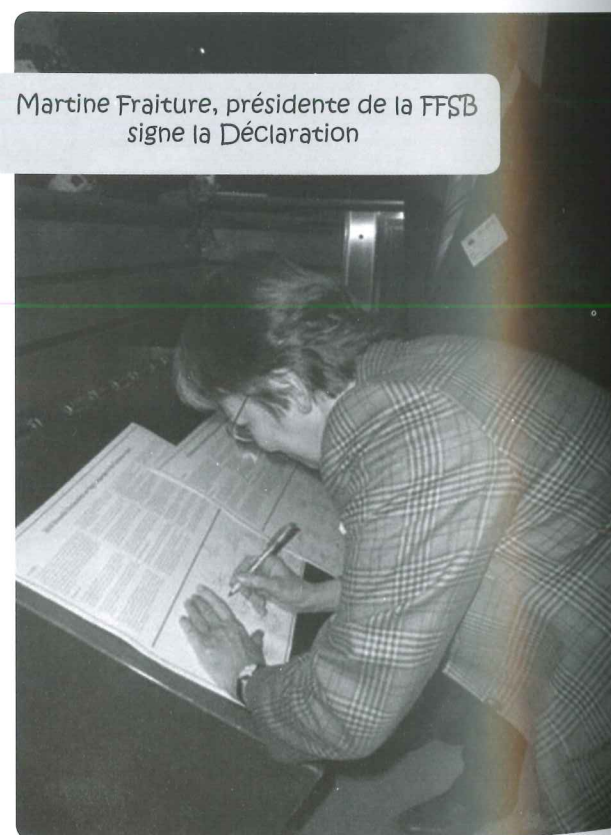
La FFSB, quant à elle, rappelle à tous qu'elle est également liée par une convention avec le Centre pour l'Egalité des Chances pour relayer les plaintes individuelles de discrimination ainsi que pour formuler des plaintes collectives. Ces initiatives permettent aussi au Centre et à la Fédération d'avoir un meilleur aperçu de la situation en matière de discriminations sur base de surdité.

## La langue des signes devient européenne

**La Déclaration 2010 sur les langues des signes dans l'Union Européenne a été signée par les fédérations nationales membres de l'EUED ce vendredi 19 novembre à Bruxelles.**

C'est au terme d'une journée de conférences sur le sujet « La mise en œuvre de la langue des signes dans la légis-

lation » que la « Déclaration 2010 de Bruxelles sur les langues des signes dans l'Union Européenne a été signée. Ce document est important car il harmonise, de la part des fédérations nationales, la demande adressée à l'Europe et ses états membres, pour que les utilisateurs sourds et malentendants de la langue des signes bénéficient de droits égaux à ceux qui pratiquent d'autres langues parlées.



Martine Fraiture, présidente de la FFSB signe la Déclaration

## Une pétition officielle pour une éducation en langue des signes

Dans les actualités du Sournal n°108 paru en octobre 2010, nous vous expliquions que les recommandations autrefois adoptées au Congrès de Milan bannissant la langue des signes des programmes scolaires avaient été rejetées lors du Congrès International sur l'Education des Sourds (ICED) qui s'est tenu à Vancouver en juillet dernier. Cet acte a été marqué par la signature d'un document « La participation et la collaboration des Sourds:

une nouvelle ère » par des centaines de personnes. Ce document est aujourd'hui ouvert par la World Federation of Deaf à la signature de toute personne qui se sent concernée par la question. Cette pétition officielle sera présentée lors du prochain Congrès qui aura lieu en 2015. Son objectif est d'appuyer une fois de plus, le droit à l'éducation en langue des signes dans les programmes scolaires pour les enfants sourds.

Pour signer la pétition, allez voir à cette adresse web : <http://www.petitions24.com/wfd>

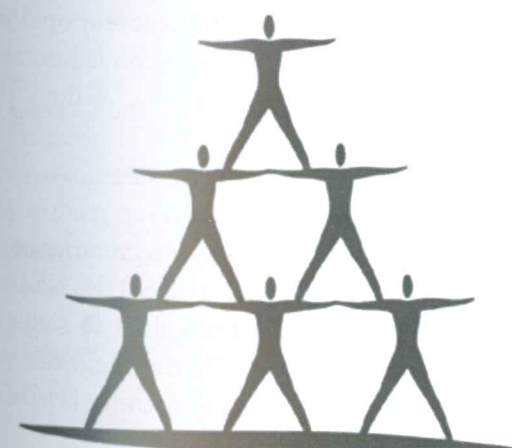
L'institut Alexandre HERLIN, situé à Berchem-Ste-Agathe, dispense un enseignement spécialisé pour enfants déficients auditifs (type 7).

Notre enseignement est organisé aux niveaux maternel, primaire et secondaire.

Diverses activités sont proposées pendant l'année scolaire afin de contribuer à l'épanouissement des élèves : nombreuses visites, classes de dépaysement et de découverte, activités sportives.

Une assurance couvrant les prothèses auditives est également offerte à tous les élèves via le protectorat de l'Institut.

L'intégration de certains élèves dans l'enseignement ordinaire est réalisée grâce à un soutien pédagogique spécifique dispensé par les enseignants de l'Institut.



L'Institut propose aussi un internat mixte où règne une ambiance très familiale.

Les coordonnées  
Institut Alexandre Herlin  
Rue de Dilbeek 1  
1082 Berchem-Ste-Agathe  
Tel : 02/4655960  
Fax 02/4650687  
E-mail: alexandre\_herlin@belgacom.net

PUBLICITE



# A quoi sert la Convention de l'ONU sur les Droits des Personnes Handicapées ?

**La Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées a été adoptée par la Belgique le 2 juillet 2009. On en parle de plus en plus souvent, mais pourquoi cette Convention est-elle si importante pour nous ?**

A priori, une convention, ce n'est qu'un bout de papier qui est adopté par plusieurs pays. Ce ne sont que des bonnes idées écrites par certaines personnes que l'on dit importantes... Mais dans la vie de tous les jours, est-ce qu'elle peut avoir un impact réel ? Est-ce qu'elle peut vraiment changer nos vies ?

Plusieurs conférences ont été organisées ces derniers mois à son sujet. La Federatie van Vlaamse Doven Organisaties (FEVLADO), en partenariat avec la Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB), a notamment invité plusieurs personnalités sourdes importantes, lors de la journée mondiale des sourds du 25 septembre dernier à Bruxelles, à nous en parler.

La Convention a été élaborée avec les organisations représentatives des personnes handicapées. Liisa Kauppinen, présidente émérite de la Fédération Mondiale des Sourds (WFD), nous a donc expliqué comment la Fédération avait travaillé pour que la Convention tienne compte des personnes sourdes. Elle a du user de nombreux moyens de pression auprès des représentants des états de l'ONU pour que ses propositions soient acceptées et intégrées à la Convention. Il a notamment fallu faire comprendre plusieurs fois l'importance de la langue des signes et de sa reconnaissance, comme celle de la culture sourde, notamment parce que les représentants des partis ont régulièrement changé au cours de la procédure de construction de la Convention. Elle a duré plus de cinq ans.



## L'ONU, C'EST QUOI ?

L'Organisation internationale des Nations Unies existe depuis 1945. Elle essaie de maintenir la paix et la sécurité internationale et de développer des relations amicales entre les pays. Elle essaie de promouvoir le progrès social, d'instaurer de meilleures conditions de vie et d'accroître le respect des droits de l'Homme partout dans le monde. L'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. Elle tient régulièrement un forum où ses 192 États Membres y expriment leur opinion. Elle y traite un grand nombre de questions fondamentales, dont les droits de l'homme, de la femme, ... et donc des personnes handicapées !

Deux bureaux vont s'occuper de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. C'est un secretariat commun : il y a du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) dont le siège se trouve à Genève, et du personnel du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES), installé à New York, qui va travailler dessus.



Liisa Kauppinen nous parle de la Convention, avec un peu d'émotion dans les mains...

Le secrétariat de Genève s'occupe des droits de l'Homme. Il a en son sein un Conseiller en matière de droits de l'Homme et des incapacités. Il est chargé d'épauler le Comité des droits des personnes handicapées qui doit veiller à la bonne application de la Convention. Il veille à ce que les pays collaborent bien entre eux pour appliquer et renforcer la Convention, soutient les organisations qui s'occupent des droits de l'Homme et des droits des personnes handicapées. Le HCDH fournit aussi des outils et des publications aux pays pour les aider à mettre la Convention en œuvre.

A New-York, on veille à ce que les personnes handicapées participent bien à la vie sociale et au développement, on défend leurs droits, leur dignité et promeut l'égalité dans l'accès à l'emploi, l'éducation, l'information, les biens et les services. C'est aussi là que se trouve le centre d'échange des informations sur les problèmes du handicap. Il apporte son soutien à des programmes et activités nationaux, régionaux ou internationaux.

Après Madame Kauppinen, c'est Adam Kosa, parlementaire européen, puis Mark Wheatley, directeur de l'Union Européenne des Sourds et enfin Helga Stevens, sénatrice belge, qui ont été invités à s'exprimer. Monsieur Kosa s'est adressé à nous dans une vidéo pré-enregistrée en langue des signes. Ils ont expliqué chacun, un ou plusieurs articles de la Convention qui concernent plus directement les sourds (voir encadrés p.9 et 10) car ils mentionnent la langue des signes.

Certaines propositions de la WFD n'ont pas été acceptées dans la Convention car elles ont été jugées trop détaillées. Par exemple, l'article sur l'éducation

### L'article 2 : L'intégration de la langue des signes

L'article 2 définit différents termes qui sont évoqués dans la Convention comme «communication», «langue», «aménagement raisonnable», «conception universelle». La langue des signes y est incluse en tant que langue.

### L'article 9 : L'accessibilité

Parmi de nombreux points très positifs pour la mise en place d'une meilleure accessibilité, le numéro 2.e retient plus particulièrement notre attention :

«Les Etats Parties prennent également des mesures appropriées pour :», Art. 9.2.e : «Mettre à disposition des formes d'aide humaine ou animale et les services de médiateurs, notamment de guides, de lecteurs et d'interprètes professionnels en langue des signes, afin de faciliter l'accès des bâtiments et autres installations ouverts au public».

Cela signifie en fait que chaque pays doit mettre en place une formation d'interprètes en langue des signes ainsi qu'un système d'enregistrement de cette langue, et doit aider les services d'interprétation à promouvoir l'accès à ces interprètes en langue des signes.

### L'article 21 : La liberté d'expression et d'opinion et l'accès à l'information.

«Les Etats parties» Art. 21.b «acceptent et facilitent le recours par les personnes handicapées, pour leurs démarches officielles, à la langue des signes, au braille, à la communication améliorée et alternative et à tous les autres moyens, modes et formes accessibles de communication de leur choix.» et Art 21.e «Reconnaissent et favorisent l'utilisation des langues des signes».

Dans la Convention, il est clair que la langue des signes est une langue de plein droit qui peut être utilisée officiellement. Toutes les documentations doivent être traduites en langue des signes et toutes les réponses doivent avoir une traduction en langue des signes. Elle peut être utilisée dans les fonctions officielles comme la police et la justice. Enfin, le consommateur a le droit de recevoir des instructions de consommation en langue des signes.

### L'article 24 : L'éducation.

Dans cet article, on dit de l'éducation qu'elle doit être inclusive, c'est-à-dire qu'elle doit prévoir d'intégrer des personnes handicapées.

Vous faire exclure d'une école parce que vous êtes handicapé, cela ne doit plus arriver. Pour les sourds, des aménagements raisonnables et un soutien des interprètes et des preneurs de notes doit être mis en place. Il faut faciliter au sein du système éducatif, l'apprentissage de la langue des signes et la promotion de l'identité linguistique de la communauté sourde.

Enfin, l'article dit aussi que l'éducation pour les enfants sourds devrait être «dispensée dans les langues et avec les moyens de communication qui conviennent le mieux à chacun et ce, dans les environnements qui optimisent le progrès scolaire et la sociabilisation» (Art. 24.3). Cela implique que : «les Etats Parties prennent des mesures appropriées pour employer des enseignants, y compris des enseignants handicapés, qui ont une qualification en langue des signes ou en braille et pour former les cadres et personnels éducatifs à tous les niveaux.» Nous pouvons donc espérer que d'ici quelques temps, il ne sera plus acceptable que des enseignants des enfants sourds ne maîtrisent pas la langue des signes.

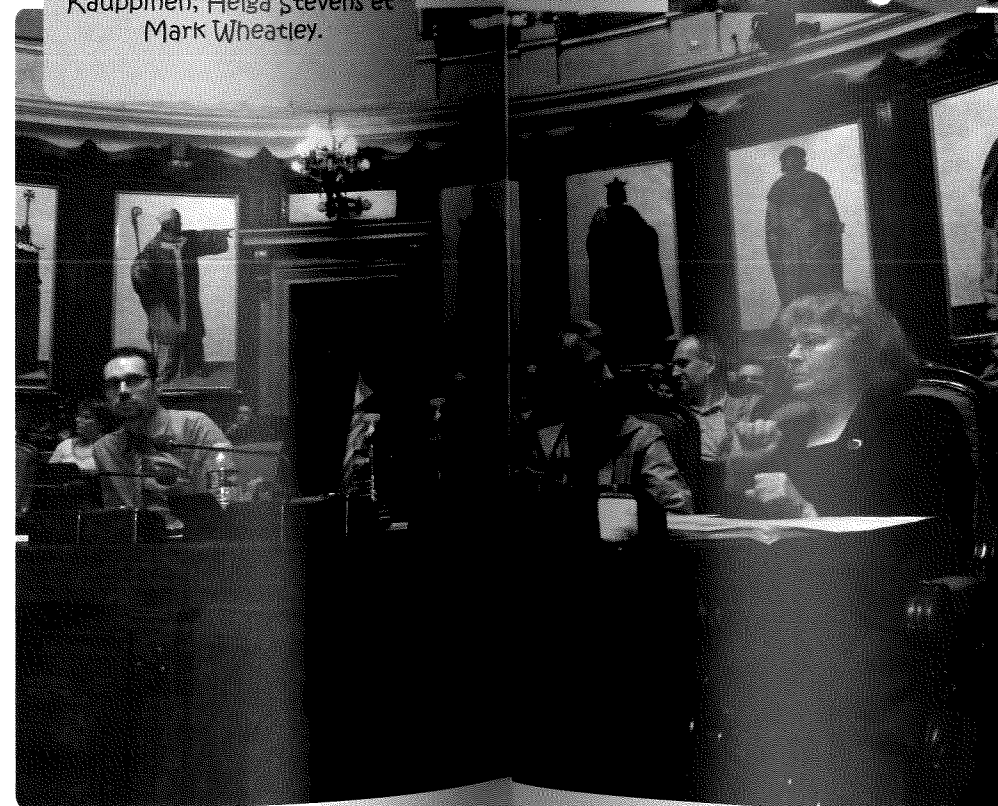
### L'article 30 : La participation à la vie culturelle, aux divertissements, sports et loisirs.

Art 30.6 «Les personnes handicapées ont droit, sur la base de l'égalité avec les autres, à la reconnaissance et au soutien de leur identité culturelle et linguistique spécifique, y compris les langues des signes et la culture des sourds.»

Au delà de la reconnaissance de la langue des signes, il y a là, la reconnaissance de la culture sourde et d'un droit fondamental.

(Article 24) qui a inclus l'éducation bilingue (langue du pays/langue des signes du pays) couplé à l'article 21 avec la reconnaissance et la promotion de la langue des signes, rendent déjà possible, ensemble, l'éducation en langue des signes pour les familles d'enfants sourds. Il était inutile de créer un nouvel article ou des précisions à ce sujet. La proposition faite pour l'article 30, d'inclure la langue des signes à la télévision et sur d'autres médias ainsi que la définition de langue de la WFD n'ont pas été acceptées non plus, étant jugées trop compliquées. D'ailleurs, il n'a pas été facile de trouver un consensus sur le contenu de l'article 24 sur l'éducation. Il a inspiré de nombreux débats et ces débats continuent encore aujourd'hui, alors que la

De droite à gauche, Liisa Kauppinen, Helga Stevens et Mark Wheatley.



L'Hémicycle du Sénat, au parlement fédéral, était rempli de personnes sourdes et entendants intéressées par la Convention.



Convention a été adoptée.

Les priorités et les objectifs de la WFD pour 2020 pour les pays membres ont été approuvés lors de la 17e assemblée générale de la WFD à Madrid en 2007. Ce sont ceux qui sont inclus dans la Convention. A savoir : la langue des signes doit être reconnue comme langue ; les Etats doivent organiser des formations professionnalisantes pour les interprètes en langue des signes ; les personnes sourdes ont le droit d'expression et le droit d'obtenir de l'information en langue des signes;

la langue des signes doit pouvoir être utilisée dans les interactions officielles ; la langue des signes doit être reconnue et son utilisation promue et développée ; un environnement linguistiquement correct doit être procuré aux enfants sourds, aux enseignants en langue des signes et aux enseignants sourds, un matériel doit être constitué en langue des signes, etc. ; l'identité linguistique de la communauté sourde doit être valorisée et développée ; la reconnaissance des sourds comme étant un groupe culturel et linguistique doit passer par le support de la culture



sourde.

C'est une information à ne pas négliger. Cette Convention a du poids. En la ratifiant, le 2 juillet 2009, la Belgique en a accepté les obligations légales. Elle est obligée d'introduire des mesures visant à promouvoir les droits des personnes handicapées et à lutter contre la discrimination. Une loi anti-discrimination est entrée en vigueur chez nous le 9 juin 2007, mais elle est aussi obligée de tenir compte des personnes handicapées lorsqu'elle adopte de nouveaux programmes ou de nouvelles politiques. Elle doit également rendre ses services, ses biens et ses infrastructures accessibles aux personnes handicapées, ce qui est encore loin d'être le cas aujourd'hui.

Si la Belgique ne remplit pas ses obligations, une procédure est prévue. Un Comité de suivi international a été mis en place pour « surveiller » les pays, vérifier qu'ils respectent bien ce à quoi ils se sont engagés. Ce Comité se trouve à Genève, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (voir encadré p.8 et 9). Le 1er août 2011, l'Etat belge devra rendre son premier rapport à ce Comité de suivi, un rapport qui expliquera en détail ce qui a déjà été fait dans notre pays et ce qu'il reste à faire. On pourrait penser alors, que l'Etat belge va décrire une situation qui, en fait, ne convient pas aux besoins réels des personnes handicapées de Belgique. Cela a été prévu

aussi. Des associations représentatives des personnes handicapées comme le Belgian Disability Forum (BDF), pourront rendre un rapport

handicapées elles-mêmes pourront émettre des avis et des expertises sur la situation en Belgique. Concernant la surdité, c'est la FFSB et la

**Les handicapés ont maintenant des droits et ne sont plus seulement des assistés. On l'a reconnu officiellement et publiquement, et cela a été approuvé par la Belgique : le handicap est le fait de la société.**

parallèle qui dénonce les manquements de l'Etat dans l'amélioration de la situation des personnes handicapées dans notre société.

FEVLADO qui donneront leur avis au BDF pour qu'il tienne compte, dans son rapport, des remarques des deux fédérations.



Plusieurs de ces rapports peuvent être rendus par d'autres associations représentatives mais il est préférable qu'il n'y en ait qu'un seul. Jean-Marie Huet, le président de la Ligue des Personnes Handicapées fondée le 21 septembre dernier, pense également que le ou les rapports parallèles qui seront rendus doivent également être envoyés à l'Etat fédéral, aux communautés et aux régions afin qu'ils puissent formuler des réponses aux remarques faites sur leur rapport.

Le Belgian Disability Forum (BDF), lui, va donc rendre un rapport parallèle à celui de l'Etat belge après ce 1er août 2011. C'est le rapport de la société civile. Cela veut dire que les associations de personnes handicapées qui sont représentées au sein du BDF, les Conseils d'avis de personnes handicapées et les personnes

Le Comité de suivi des droits des personnes handicapées pourra aussi recevoir des plaintes individuelles ou de groupes de personnes qui sont victimes de la violation des droits garantis par la Convention au sein de l'Etat belge. Si ces plaintes sont jugées acceptables, le Comité

rencontrera l'Etat belge pour en discuter et si c'est nécessaire, il pourra aussi faire une enquête en Belgique, si la Belgique est d'accord. Ensuite, il rédigera un document d'expertise, d'avis et de recommandations pour l'Etat qui devra en tenir compte dans son prochain rapport. L'Etat belge doit rendre un rapport de suivi tous les quatre ans après celui du 1er août 2011.

Malgré tout, au-delà du respect des lois, la Convention nous apporte quelque chose de neuf : c'est le regard qui est porté sur les personnes handicapées. On ne les associe plus systématiquement à la santé et aux médecins. Cela transparaît très fort dans la manière dont la Convention a été rédigée. Le handicap devient un sujet qui devient le sujet de tous, de toute la société. Tout le monde doit y réfléchir et plus seulement les personnes en charge des personnes handicapées. Pour ne citer que des exemples, les événements culturels, les espaces publics, les services d'ur-

**Maintenant, au lieu de simplement dire : « nous avons besoin de ceci », il est possible de dire « nous avons droit à cela »,**

des assistés. On l'a reconnu officiellement et publiquement, et cela a été approuvé par la Belgique : le handicap est le fait de la société.

Les associations qui travaillent pour les personnes sourdes pourront, elles aussi, indirectement, profiter de la Convention. Au lieu de simplement dire aux politiques, aux entreprises,

aux services publics : « nous avons besoin de ceci », il est possible de dire « nous avons droit à cela », parce que tel article de la Convention y fait référence et que la Belgique devra tôt ou tard s'y adapter. C'est pour cela que cette Convention, même si elle est juste du papier, à l'origine, est si importante pour nous.

**LE BDF, C'EST QUOI ?**

- Le Belgian Disability Forum (BDF) est une ASBL composée de 19 associations représentatives de Personnes Handicapées et représente 240 000 personnes handicapées. La FFSB est membre du BDF.
- Le BDF représente la Belgique dans le Forum Européen des Personnes Handicapées (EDF)
- Le BDF défend les droits de la personne handicapée dans le contexte européen et international : leurs droits humains, civils, les sociaux et économiques
- Le BDF relaye vers l'Europe les positions communes de ses associations membres
- Le BDF travaille en collaboration avec les organes consultatifs des personnes handicapées : le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées, la Commission Wallonne des Personnes Handicapées, le « Kleines Forum » et le Conseil Bruxellois Francophone des Personnes handicapées
- En 2011, sur base des apports de ses membres et en collaboration avec les conseils consultatifs, le BDF rédigera un « rapport alternatif ». Ce rapport montrera la réalité de la vie des personnes handicapées par rapport aux exigences de la Convention des droits des personnes handicapées. Ce rapport sera remis, à Genève, au comité d'experts chargé de l'examen de l'application de la Convention dans les Etats

O. MAGRITTE, COORDINATEUR DU BDF.

**Infos**

Le texte intégral de la Convention se trouve à l'adresse suivante : <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

*Cet article est un document collectif de l'Équipe « Signes de Foi ». Vous trouverez en italique dans le texte quelques remarques personnelles de ceux qui vivent chaque jour dans le monde du silence ou qui le rencontrent dans leur apostolat. Puissent ces notes vous offrir un autre regard sur la foi vécue par le monde de la surdité.*

## Signes de Foi, professer la foi catholique en langue des signes

**Chaque année, la liturgie chrétienne rappelle à tous l'histoire de la guérison du sourd-muet par Jésus. Les explications qui suivent la lecture de cet Évangile nous invitent toujours à ouvrir nos oreilles à la parole de Dieu, en nous faisant comprendre que la surdité ne l'empêche pas.**

On peut comprendre que par facilité l'Église privilégie le mode oral pour ceux qui perçoivent les sons et la langue écrite pour ceux qui maîtrisent la lecture. Mais l'Église est-elle assez consciente que les personnes sourdes n'ont accès qu'à un message partiel ou déformé ? Participer à une cérémonie religieuse exige une grande motivation de la part des sourds. Dans les églises, l'acoustique est souvent défectueuse et la compréhension demande une attention soutenue, a fortiori quand l'audition est presque nulle.

Pour nous, il y a deux catégories de

surdités. La première représente les personnes qui subissent une déficience auditive, suite à une maladie, un traumatisme ou encore à cause du vieillissement. Ces personnes gardent l'usage de la parole et les appareils auditifs, amplificateurs, implants cochléaires, boucle d'induction magnétique, etc. leur sont d'une grande utilité. En Belgique, certaines sources prétendent qu'il y a environ huit cent mille individus atteints à des degrés divers. Si ce nombre de déficients auditifs en Belgique s'avérait exact, il y en aurait donc près d'un sur dix. Imaginez donc, que dans une assemblée de 250 fidèles, il y en ait au moins 20 qui ne recevront que partiellement la parole de Dieu. Pour les aider à mieux comprendre, l'installation dans nos églises d'une boucle d'induction magnétique leur serait très utile. A notre connaissance il n'y a, à Bruxelles que 4 églises catholiques équipées d'une boucle d'induction magnétique. (Ste-Famille, St-Lambert, Chapelle Œcuménique de l'UCL, toutes les trois à Woluwe-St-Lambert, et Notre-Dame du Sacré-Cœur à Etterbeek).

La deuxième catégorie est constituée de personnes sourdes profondes,



Le 14 novembre 2010, à la suite du 80ème anniversaire de la Paroisse de la Sainte-Famille, à Woluwé-Saint-Lambert, a eu lieu une Eucharistie festive en présence de Monseigneur Léonard, archevêque de Malines-Bruxelles et des prêtres de l'Unité Pastorale de la Woluwé.

souvent depuis la naissance, dont le degré de surdité est tel que les appareils ne peuvent compenser que très partiellement le handicap. Pour elles, la communication passe souvent par l'usage de la langue des signes, la lecture labiale et/ou écrite. Or, l'interprète d'un texte biblique en langue des signes est confronté à une double difficulté : celle de comprendre toute la symbolique du langage religieux pour l'adapter ensuite à l'expression gestuelle. Malheureusement, aucun prêtre ou pasteur en Belgique ne maîtrise parfaitement la langue des signes. Depuis de nombreuses années, plusieurs laïcs bénévoles ont tenté de combler ce vide. Ils se sont réunis dans l'Équipe « Signes de Foi » dans le but de permettre aux personnes sourdes et malentendantes de mieux vivre les cérémonies religieuses.

La paroisse de la Sainte-Famille à Woluwe-Saint-Lambert, a bien accueilli notre groupe, Signes de Foi.



Elle a installé une boucle d'induction magnétique qui permet aux personnes appareillées de recevoir les sons de manière plus intelligible. La communauté des sourds et malentendants fait partie intégrante de la paroisse. Outre la traduction de l'Eucharistie chaque 2ème dimanche du mois, Signes de Foi interprète régulièrement en langue de signes des cérémonies, eucharisties, baptêmes, mariages, sacrement des malades, funérailles, etc. Elle apporte de temps à autre aux paroissiens la richesse d'une explication détaillée des signes religieux.

Il y a deux ans, notre équipe a pris en charge la préparation à la profession de foi de sept jeunes malentendants ou sourds profonds. Une personne de l'équipe témoigne : « Lors d'une intention, nous avons parlé de Dieu qui se propose d'être mon ami, un ami pour chacun, j'avais signé cette intention en observant les jeunes de l'autre côté dans l'église, et j'ai vu l'un d'entre eux réagir

*en faisant de la tête « oui, c'est vrai ! » Il avait rencontré Dieu à ce moment-là. Pour ceux qui ont vécu cette célébration ce fut un beau témoignage. »*

Nous avons aussi contribué avec nos frères protestants, à l'édition d'un « Lexique des signes religieux » qui, d'une part, tend à unifier les signes religieux en Belgique francophone mais se veut surtout un témoignage de foi. De fait, nous avons souvent été interpellés par des personnes qui ne connaissent pas la langue des signes et qui, après avoir vu nos interprétations, nous ont dit combien nos expressions les avaient aidées à mieux prier.

*« Selon saint Augustin, qui chante bien, prie deux fois, c'est prier avec son cœur. Qui utilise la langue des signes prie trois fois, car c'est signer juste donc être vrai avec soi-même, prier de tout son cœur et de tout son corps. »*

Un jeune catholique nous a dit : « J'ai

*pu voir combien Maman a retrouvé avec plaisir le chemin de l'Église, elle n'y allait plus qu'avec des pieds de plomb et maintenant elle sent que Dieu lui parle dans sa propre langue ».* Ces témoignages nous confortent dans notre opinion que la prière ne doit pas être seulement orale. La langue des signes doit pouvoir s'inscrire sans discrimination dans la mosaïque des différentes langues de l'humanité. D'ailleurs, l'évangile nous dit que l'Esprit Saint souffle où il veut et qu'il a permis aux apôtres, lors de la Pentecôte, de s'adresser à une foule représentant toutes sortes de nations, chacune recevant le même message dans sa propre langue. Notre Dieu incarné ne peut que se réjouir de voir cette communication gestuelle.

La Parole de Dieu me rejoint à travers l'expression de mon propre corps. Professer la foi catholique et partager la parole de Dieu, c'est là le message de la bonne nouvelle que nous voulons partager avec tous nos frères et sœurs dans le Christ.

Vous pouvez contacter Signes de Foi sur cette adresse e-mail : [signesdefoi@bxl.catho.be](mailto:signesdefoi@bxl.catho.be)



## Cure de rajeunissement pour le cortège de la JMS

Lors de la Journée Mondiale des Sourds 2010, nous avons animé en collaboration avec la Jong-Fevlado la chanson en langue des signes des jeunes sourds belges francophones. Plein de jeunes et de moins jeunes enthousiastes ont chanté en signes tout au long du cortège de la JMS. L'esprit de la « Deafhood » y était présent car les sourds ex-

primaient des concepts forts comme « Egalité » ou « Fierté Sourde ». Les entendants qui ont regardé passer le cortège étaient intéressés par cette richesse. L'effet de la chanson a généré un mouvement identitaire fort et nous réitérerons l'expérience lors de la JMS 2011 sans hésiter !



Grâce à la FFSB, nous avons été interviewés par la RTBF. Sophie, notre présidente, a parlé au nom des jeunes sourds belges francophones aux côtés de Hilde, la présidente de Jong-Fevlado, notre homologue flamand. Les sujets abordés portaient principalement sur l'union qui existe entre les jeunes sourds belges, peu importe la langue, grâce à, entre autres, la légère ressemblance entre les signes francophones et flamands, tout en n'oubliant pas les différences régionales. C'est la première fois que la FFSB-Jeunes a été présentée à la TV. et nous sommes ravis d'avoir pu sensibiliser le public entendant par le biais de ce média.

«Au fur et à mesure que les jeunes chantaient en signes, j'étais de plus en plus ému... Cela me dépassait... Je sentais mon estomac se tordre comme si le bonheur m'envahissait. Nous avons tous donné une belle image des jeunes qui chantent en langue des signes. C'était merveilleux !»

Pierre, animateur de la chanson

SIGNES  
- EGALITE - UNION  
- FIER D'ETRE SOURD -  
- CHANGER LE MONDE  
- (HOURRA !)

Paroles signées de la chanson



## 2011, nouvelle étape pour la FFSB-Jeunes

Il y a quatre ou cinq ans, la CJFSB (association rassemblant des clubs de jeunes sourds des quatre coins de la partie francophone du pays) a cessé ses activités. Aucune autre initiative n'a alors vu le jour, mettant la Belgique francophone à la traîne par rapport aux autres pays européens. Pourtant la motivation et l'engouement des jeunes sourds n'avaient pas diminué. C'est alors que Delphine le Maire, Pierre Delforge et Julie Body, suite à une réunion du 18 avril 2008 coordonnée par la FFSB par le biais de Thierry Adnet, se sont associés et ont décidé de lancer une section jeunesse au sein de la FFSB. La FFSB-Jeunes a été créée et a vu son comité s'agrandir



La toute première réunion de la FFSB-Jeunes, le 18 avril 2008, avec les délégués de Toré Lidje, Escargotsourds, CJSW et CJSMT.

Julie Carlier, Timothy Rowies et Murielle Bertrand s'engagent avec nous pour l'aventure de

décisions ont été prises en accord avec les clubs présents, à savoir le C.J.S.B. (Club des Jeunes Sourds de Bruxelles) et Liège (dénomination du club prochainement annoncée) : le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur, organisant les relations entre les clubs, les membres et la FFSB-Jeunes, a été

l'année 2011. Nous remercions, avec émotion, Pierre et Mélanie pour leur engagement au sein de la FFSB-Jeunes, lequel a permis à celle-ci de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Nous n'oublions pas non plus Julie Body qui était présente au début de l'existence de la FFSB-Jeunes. Leur bonne humeur, leur sérieux, leur motivation et surtout leur travail de qualité nous manqueront. Mille mercis encore !



L'Assemblée Générale a permis de marquer une nouvelle étape dans l'évolution de la FFSB-Jeunes qui n'a que 2 ans et demi.

Le nouveau comité de la FFSB-Jeunes. De gauche à droite, en haut : Julie Carlier, Timothy Rowies, Sophie Deloyer, Murielle Bertrand et en bas : Amandine le Maire et Delphine le Maire.

approuvé. Les jeunes pourront devenir membres de la FFSB-Jeunes via un nouveau système qui se mettra en place en 2011. De nouvelles activités seront organisées comme le forum des jeunes, prévu pour février 2011, où ils pourront exprimer leurs revendications politiques.

avec deux jeunes, Mélanie Frissen et Sophie Deloyer. Depuis, les activités se sont diversifiées, ont gagné en qualité et ont été récompensées par le Prix Regard (cf. page 5 de ce numéro).

C'est pour mieux encadrer les jeunes, les clubs de jeunes et la section jeunesse et renforcer ses liens avec eux, que la FFSB-Jeunes a organisé une Assemblée Générale le samedi 11 décembre 2010. D'importantes

Pierre Delforge et Mélanie Frissen, membres de la FFSB-Jeunes, nous quittent, faisant la place à de nouveaux membres.





## UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE SERVICE ANIMATION

Sur cette page, le service Animation souhaite vous informer de ses activités passées et à venir.



### JMS 2010, 2000 visiteurs !

Comme vous le savez, ce 25 septembre dernier a eu lieu la 17ème Journée Mondiale des Sourds.

On vous attendait nombreux et nous n'avons pas été déçus puisque vous étiez plus de 2000 personnes à venir célébrer cet évènement avec nous.

En effet, cette année et pour la première fois, la JMS a été organisée en collaboration avec la Federatie van Vlaamse Doven Organisaties (FEVLADO). Qui plus est, au Parlement Fédéral, un lieu de prestige, où nous étions heureux de vous accueillir. Les associations ont pu y investir les lieux de leurs stands de toutes les couleurs.

Chaque année, un thème spécifique, est mis en avant. Cette année, c'est la Convention de l'ONU sur les Droits des Personnes Handicapées qui a été mise à l'honneur. Trois conférences ont été organisées, l'une sur la Con-

vention (voir notre dossier p.8), une autre par la FFSB-Jeunes « : « Sourds sans frontières » et enfin une troisième sur les seniors sourds.

Comme chaque année, nous avons défilé dans les rues de Bruxelles avec le cortège en gants blancs. C'était une première pour la FEVLADO, qui ne pratique pas cette tradition. Certains auront remarqué que les banderoles et pancartes revendicatrices ont laissé la place à une chanson en langue des signes qui fait passer une plus belle image de la communauté sourde et de la langue des signes (pour en savoir plus, voir page 16). Elle a suscité des réactions positives chez les gens qui nous ont croisés dans la rue. La troupe de percussionnistes donnait elle aussi une tout autre couleur au cortège habituel.

### Chuuut Pause à la Citadelle de Liège

A l'occasion de la semaine de la santé, la Citadelle de Liège a fait appel à nous pour sensibiliser les soignants, les médecins, et ce jusqu'au personnel d'accueil. En effet, un besoin réel d'améliorer la communication avec les futurs patients sourds se faisait sentir. De plus, un membre du personnel de l'hôpital est lui-même sourd et y travaille comme informaticien depuis 5 ans. Nous avons donc animé une Chuuut Pause durant la pause de midi. Quelle ne fût pas notre surprise quand nous avons constaté que plusieurs d'entre eux (ils étaient en moyenne 700) connaissaient un peu la langue des signes.



### Une journée qui fait évoluer les mentalités chez Fluxys

le garde en langue des signes. Une fois dans les locaux, la dame sourde est venue directement à notre rencontre, très contente de la démarche. Elle nous a expliqué que parfois la communication n'est pas évidente, surtout avec les clients par SMS. Ceux-ci ne répondant pas immédiatement, elle doit faire appel à ses collègues qui ne se montrent pas toujours disponibles dans ce genre de situation.

L'animation commence, Thierry transmet très vite son dynamisme au public qui participe bien. Des questions s'enchaînent, des anecdotes, les personnes sont curieuses d'apprendre et se rendent compte de la difficulté que rencontre la dame sourde en ce qui concerne les appels téléphoniques et promettent de l'aider dans cette tâche.



Le 28 octobre dernier, c'est à la société Fluxys, gestionnaire indépendant de l'infrastructure de transport de gaz naturel en Belgique, que nous nous sommes rendus, à la demande d'une personne entendante y travaillant. Ayant une collègue sourde, elle souhaitait organiser une sensibilisation sur le monde des sourds.

Arrivés sur place tôt le matin, nous avons été accueillis par



## Futurs infirmiers, aides-soignants et médecins sensibilisés

Les jeudi 2 et vendredi 3 décembre, nous étions présents à Namur à la journée de rencontre organisée par la LUSS (Ligue des Usagers des Services de Santé) avec d'autres associations. Entre autres missions, la LUSS est chargée de rendre un hôpital accessible à tous les types de handicaps. En collaboration avec le SCAT, la LUSS, a pu se rendre compte des adaptations à faire en ce qui concerne les personnes sourdes et



malentendantes.

Nous avons accueilli plus de 1000 étudiants, des futurs acteurs de la santé. Tous étaient ravis de se lancer dans l'expression non verbale,

L'ÉQUIPE DU SERVICE ANIMATION

les mîmes et la langue des signes. Beaucoup de questions furent également posées, notamment la question récurrente : Où puis-je apprendre la langue des signes? Un atout évident pour ces futurs infirmiers, aides soignants...

Ces deux journées nous ont aussi permis de rencontrer d'autres associations présentes sur le site, d'échanger sur le vécu de chacun, les lacunes ou bien les aspects plus positifs de la vie associative.

Nous avons notamment découvert ce qu'était la fibromyalgie, grâce à l'association « FOCUS fibromyalgie ».

## FLASH, un évènement pour des jeunes en action



tionaux. La FFSB et la FFSB-Jeunes y étaient présents pour sensibiliser les jeunes entendants à la surdité et informer les jeunes sourds en rendant le salon accessible.

Nous avons animé la Chuut pause le lundi, et tenu un stand lundi et mercredi. Au stand, nous avons répondu aux questions des jeunes, et nous les avons informés sur la langue des signes et les cours. Les affiches qui décoraient notre stand, «Deafness» (surdité) et «Deafhood» (surditude) ont été réalisées par la FFSB-Jeunes.

Il y avait plus de 40 associations présentes, comme la Croix-Rouge ou Amnesty International. Nous voulions qu'ils sachent que les jeunes sourds existent et qu'ils sont des citoyens comme les autres. Nous leur avons expliqué comment adapter un stand pour un sourd. Nous avons fait de belles rencontres et un partena-

riat se prépare. Plus d'informations prochainement...

Nous avons fait la publicité de l'évènement auprès des écoles pour jeunes sourds. La FFSB-Jeunes a réalisé une vidéo de présentation, que vous avez pu voir sur le site internet. Le salon était ouvert aux jeunes sourds le mercredi après-midi. Trois interprètes en langue des signes leur ont permis de participer à l'évènement, comme des entendants. Merci à elles pour leur travail.

Ce salon rejoint nos objectifs d'éducation permanente: donner l'envie de changer le monde, de participer, de réfléchir, de rencontrer... C'était la première fois que nous y participions et nous sommes contents d'avoir pu collaborer avec les organisateurs, les autres associations, les écoles et la FFSB-Jeunes. C'était une belle réussite, et nous ferons encore mieux la prochaine fois!



## Accessibilité



JÉRÔME DUQUESNE

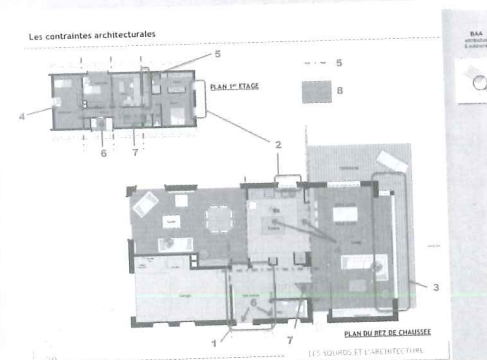
## Les sourds et l'architecture, une nouvelle brochure



Le Bureau d'Architecture d'Accessibilité en collaboration avec le Service Conseil en Aide Techniques de la FFSB ont édité une nouvelle brochure qui vise à sensibiliser et à informer les professionnels de l'aménagement des espaces publics et de l'accessibilité au besoin des personnes sourdes, avec le soutien du CICAT de l'AWIPH.

Laurent Duquesne, est architecte et sourd. Il constate, dans l'exercice de sa profession, un manque flagrant de recherches architecturales sur les aménagements adaptés aux personnes sourdes. Lorsque des clients sourds font appel à lui pour l'aménagement de leur maison, ils demandent à ce qu'elle soit adaptée à leur surdité. Sur les chantiers publics, il remarque également que les concepteurs, s'ils pensent parfois aux personnes à mobilité réduite, oublient la surdité. De là, naît l'idée de faire quelques recherches et d'éditer une brochure visant à informer les professionnels comme le grand public des aménagements possibles pour les personnes sourdes.

spectacle, des restaurants, des transports en commun, ... Tous ces lieux témoignent du nombre de défis à relever en matière d'aménagements pour les personnes sourdes ou malentendantes. Quelques exemples : Dans une maison familiale, quotidiennement, une mère de famille vit avec ses enfants sourds. Pendant que la mère s'occupe



La brochure passe en revue tout un ensemble de situations auxquelles sont confrontées les personnes sourdes et pour lesquelles un aménagement de l'espace public ou privé est nécessaire. On y parle entre autres des maisons familiales, des salles de

à la cuisine, les enfants sont à l'étage. Elle crie à ses enfants «On mange. A table!». Mais comme ils n'entendent pas, elle est obligée d'aller les chercher pour les prévenir. Monter et descendre lui prennent du temps, fatiguent... Où est le confort??

Trop souvent, la disposition des lieux d'activités quotidiennes multiplie les pièces isolées et empêche la communication visuelle. Ces personnes sont obligées de faire des déplacements dans toutes les directions. Les espaces doivent être aménagés en tenant compte de cela.

Dans les espaces publics, les sourds sont également oubliés. Les navetteurs sourds ou malentendants sont régulièrement confrontés aux problèmes quotidiens des voyages en train : changements de voies, de destinations, perturbations, ... Toutes les annonces sont transmises par haut-parleur et échappent aux sourds qui sont donc surpris, perdus, assis dans un train pour une autre destination, ... Il est donc recommandé d'équiper les quais et les couloirs de moniteurs TV ou de panneaux indicateurs pour signaler ces informations imprévues. Ils devraient systématiquement être doublés par des annonces visuelles. Dans les restaurants aussi, il faut penser à eux. L'emplacement et la disposition d'une table de restaurant influent sur le choix particulier des sourds.

L'ouvrage passe en revue nombre de ces situations (67 pages). On y parle aussi des ascenseurs, des guichets, des stations de métro, des trams et bus, des aéroports, des cabines téléphoniques publiques, des hôpitaux, ...

Pour se procurer la brochure qui est gratuite, s'adresser soit au Service Conseil en Aides Techniques via l'adresse e-mail suivante : [scat@ffsb.be](mailto:scat@ffsb.be), soit auprès du bureau d'Architecture d'Accessibilité via : [laurent.duquesne@hotmail.fr](mailto:laurent.duquesne@hotmail.fr).



## Une rencontre, et la langue des signes nous fait découvrir l'art

**Au théâtre, vous vous mettez dans la peau d'un personnage. Quand vous racontez une histoire, vous faites sortir vos émotions. Lorsque vous créez une peinture, une gravure, une sculpture, c'est votre imagination qui vous inspire pour donner vie à cet objet et c'est une aventure qui commence. Cette aventure, elle nous est contée par Joëlle Janssens.**

Joëlle est malentendante, âgée de 34 ans et historienne de l'art. Elle nous guide en langue des signes dans différents musées. Tous les objets qu'elle nous montre ont une âme, une histoire... Toute œuvre a une histoire, plusieurs même: celle de sa création, celle de l'artiste, celle de la manière dont elle a été perçue à travers les époques, celle qu'elle raconte d'elle-même, etc.

Quand on lui demande si elle fait parler toutes ces choses en leur donnant vie grâce à la langue des signes, elle nous répond: « Ces œuvres n'ont pas besoin de moi pour vivre, elles vivent de par le regard que l'on pose sur elles et les questions qu'elles soulèvent. J'aide simplement les visiteurs à comprendre la démarche de l'artiste. »

La plupart du temps, ce sont des œuvres d'entendants qui sont présentées. Joëlle a rarement eu l'occasion de présenter celles d'artistes sourds.

Mais, en fait, qui est Joëlle, comment travaille-t-elle? Je suis allée à sa rencontre et lui ai posé quelques questions.

**KB : Qu'est ce qu'une historienne de l'Art ?**

JJ : Une historienne de l'art est une personne qui a étudié l'histoire de l'art, c'est-à-dire la discipline qui a pour ob-



Joëlle Janssens

jet l'étude des œuvres dans l'Histoire et du sens qu'elles peuvent prendre. Cette discipline étudie aussi les conditions de création, de la reconnaissance artistique par un public, ainsi que le contexte spirituel, culturel, anthropologique, économique et social de l'art.



Entrée principale du MAC's

© Copyright MAC's

**KB : Depuis quand es-tu guide en LS et dans quels musées ?**

JJ : J'ai réalisé ma première visite guidée en LS le 3 décembre 2005 à l'occasion de la Journée Internationale de la Personne Handicapée au Musée de la Photographie de Charleroi (cf. article Sournal n° 91 juillet août septembre 2006 pages 12/13). A l'époque, le Musée de la Photographie organisait une exposition intitulée « L'invité en rose... le reste en gris... Un autre regard sur le handicap ». Puis, le service éducatif du MAC's à Hornu m'a contactée en 2006 et depuis je suis guide détachée de ces deux musées pour les groupes de personnes sourdes.

**KB : Raconte-nous ton parcours. Quelles sont les études que tu as faites et où ?**

JJ : Je suis licenciée et agrégée en histoire de l'Art de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL).

**KB : Comment as-tu eu l'idée de faire ce métier ?**

JJ : Ce n'est pas mon métier principal

mais une activité complémentaire. Je travaille depuis avril 2010 au Service de la Culture de la Ville de Châtelet et précédemment au Musée des Beaux-Arts de Charleroi.

**KB : Tu es aussi conteuse en langue des signes pour les enfants ?**

JJ : Je l'étais mais aujourd'hui mon emploi du temps ne me le permet plus. J'ai du faire un choix et j'ai décidé de ne me consacrer qu'aux visites guidées.

**KB : Est-ce une passion, un loisir ou une rencontre qui t'a donné envie de devenir guide ?**

JJ : A l'université, j'ai suivi des cours pour obtenir l'agrégation afin de pouvoir enseigner et guider. Malheureusement il m'était difficile de gérer une classe d'entendants. Depuis un certain temps, je voulais apprendre la langue des signes et en discutant avec mon professeur, l'idée de faire des visites en LS m'est venue. Mais cela ne s'est pas fait du jour au lendemain. J'ai terminé mon agrégation en 2001, pris des cours du soir en LS et 4 ans plus tard,

je guidais en LS pour la première fois.

**KB : Avec qui travailles-tu ? Arts et Culture ?**

JJ : Ce sont les musées qui font appel à moi, mais la plupart du temps ce sont des membres de l'Association Arts et Culture que je guide.

**KB : Comment s'organise une visite guidée en langue des signes ?**

JJ : D'abord, je suis moi-même une visite guidée approfondie de l'exposition, je récolte les informations et le service éducatif m'envoie de la documentation. Ensuite, je prépare la visite : choix des œuvres pertinentes pour le groupe et recherche de vocabulaire.

**KB : Faut-il réserver, fixer une date à l'avance ?**

JJ : Oui, car je travaille en semaine donc les visites ont lieu le week-end, il

faut que je les prépare à l'avance et vérifie si je suis disponible le jour choisi.

**KB : Quels conseils donnerais-tu à quelqu'un qui aurait envie de faire ce métier ?**

JJ : Persévérer, ne pas se décourager, aimer les contacts...

Si vous avez envie de passer un bon moment instructif et enrichissant et êtes intéressé par une visite signée en compagnie d'une guide dynamique, souriante et sympathique qui vous transmettra j'en suis sûre son amour de l'art. Il ne vous reste plus qu'à prendre contact avec elle ou avec les services éducatifs du Musée de la Photographie de Charleroi et du Mac's au Grand-Hornu.

En 1994, les musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles, en partenariat avec l'association Arts et Culture, ont mis sur pied une formation de guides sourds pour leur donner les compétences nécessaires pour effectuer des visites guidées en

langue des signes dans leur musée. 8 l'ont réussi. Si vous êtes intéressés par la formation de guides sourds, il y a une possibilité de projet d'une nouvelle formation aux personnes sourdes. A ce sujet, contactez Arts et Culture.

### Infos

**Pour contacter Joëlle Janssens :** [joelle.janssens@skynet.be](mailto:joelle.janssens@skynet.be)

**Pour contacter le MAC'S :**

Site du Grand-Hornu, Rue Sainte-Louise, 82 - 7301 Hornu, Belgique  
Tél.: 065 65 21 21. Les informations concernant les visites guidées accessibles aux sourds et malentendants mises en place par le MAC's sont disponibles auprès de Kimberly Colmitti : Tél. : 065 61 38 60 / [kimberly.colmitti@grand-hornu.be](mailto:kimberly.colmitti@grand-hornu.be)

**Pour contacter Arts et Culture :**

Arts et Culture, Rue de Vanderborcht, 239 - 1090 Jette  
[nicole.lemaire@sourdcom.be](mailto:nicole.lemaire@sourdcom.be)



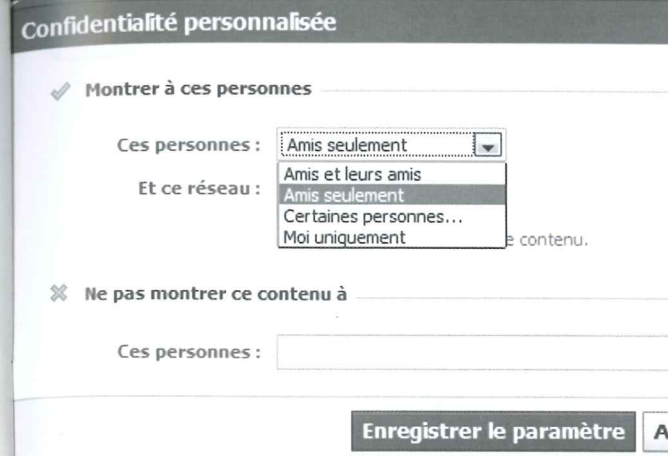
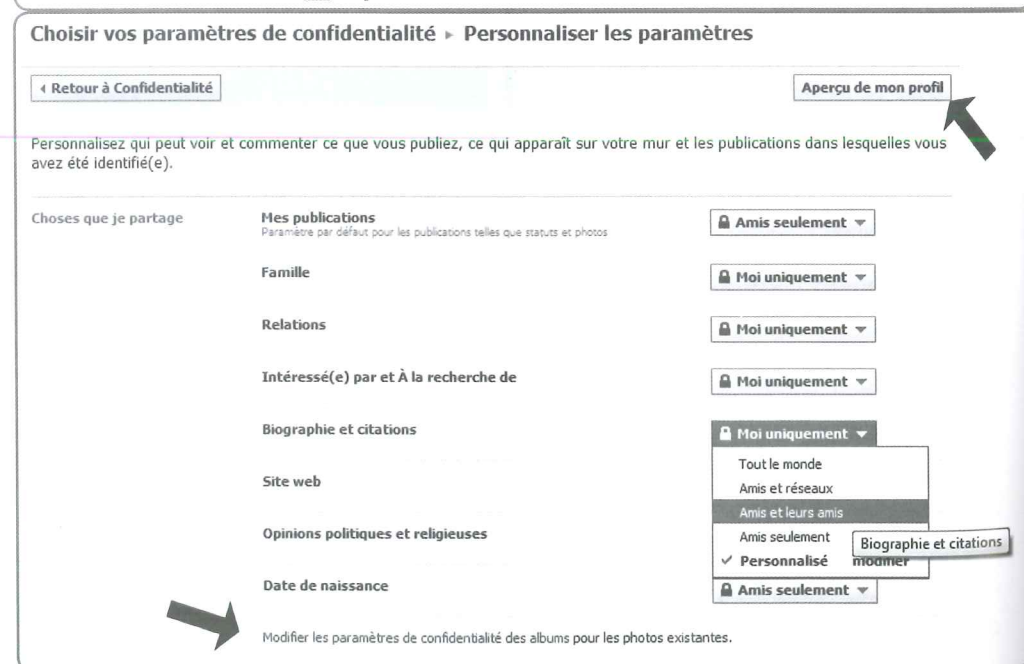
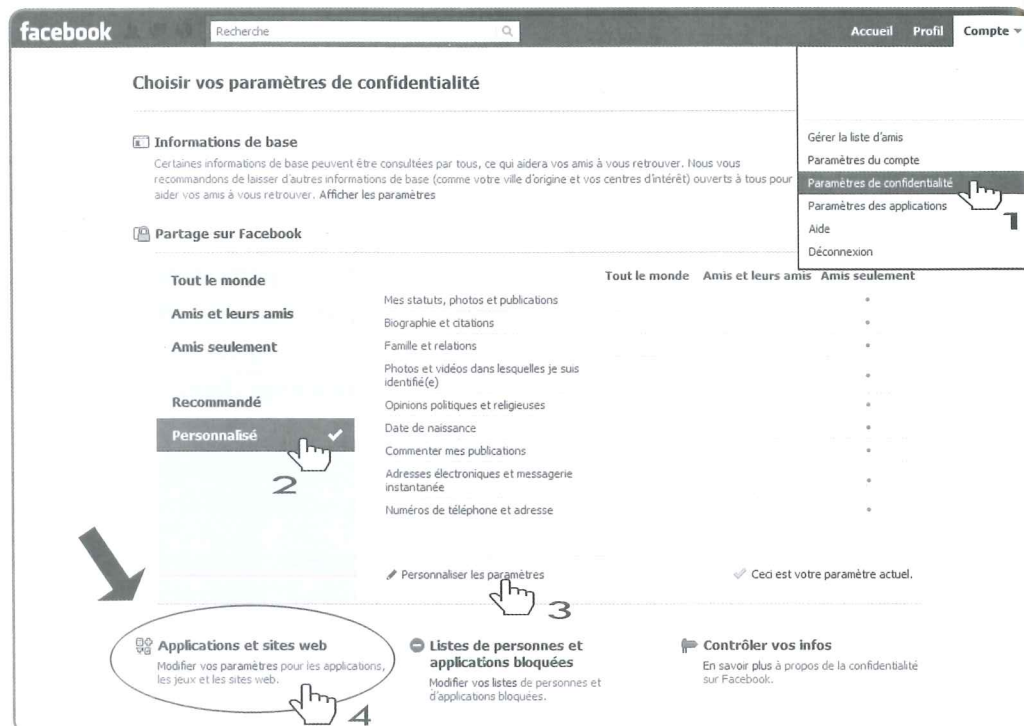
# Activer la protection des données personnelles sur Facebook

Facebook est un formidable outil qui permet de retrouver de vieilles connaissances, d'échanger des photos, des articles, des vidéos, des événements, ... mais recèle aussi de nombreux dangers. Heureusement vous pouvez configurer vos paramètres de confidentialité.

Facebook lui-même ne dévoile jamais vos informations personnelles aux annonceurs publicitaires, mais vos informations de profil peuvent être utilisées par des pirates ou des publicitaires s'ils y ont accès directement. Pirates et publicitaires ou non, vous avez de toute façon intérêt à protéger vos données.

Si vous mettez par exemple dans vos statuts une phrase explicite : « Deux semaines de vacances bien méritées », des malfaiteurs n'auront pas beaucoup d'efforts à faire pour trouver vos coordonnées à partir d'un annuaire et vider votre maison pendant votre absence. Se retrouver marqué sur une photo peu avantageuse peut aussi avoir quelques conséquences, notamment vis-à-vis de votre actuel ou futur employeur, ... Si certaines personnes ont accès à votre liste d'amis, il n'est pas difficile pour elles de trouver des informations sur vous si vos amis n'ont pas protégé leurs données personnelles. Quant à votre adresse, votre e-mail et votre numéro de por-

table, vos amis devraient logiquement déjà les connaître... et en cas d'oubli ou de perte, ils peuvent toujours vous contacter via Facebook pour vous les demander. Il est fortement déconseillé de les publier. Enfin ne publiez pas non plus votre site web s'il contient des informations que vous ne souhaitez pas divulguer à tout le monde.



Heureusement, il est possible de modérer toutes ces informations et publications. Pour configurer vos paramètres de confidentialité, cliquez sur « compte », le menu en haut à droite de votre page Facebook, et puis sélectionnez « paramètres de confidentialité » (numéro 1 sur l'image ci-contre à gauche). Vous aurez la possibilité de définir qui peut avoir accès à vos informations personnelles. Cliquez sur « personnaliser » (2) puis « personnaliser ces paramètres » (3).

Vous aurez accès à une page comme ci-contre à gauche, en bas. Elle vous permettra de choisir pour chacune des applications les paramètres que vous souhaitez appliquer. Vous aurez le choix entre « Tout le monde », « Amis et amis des amis », « Amis et réseaux », « Amis seulement » et « Personnalisé ».

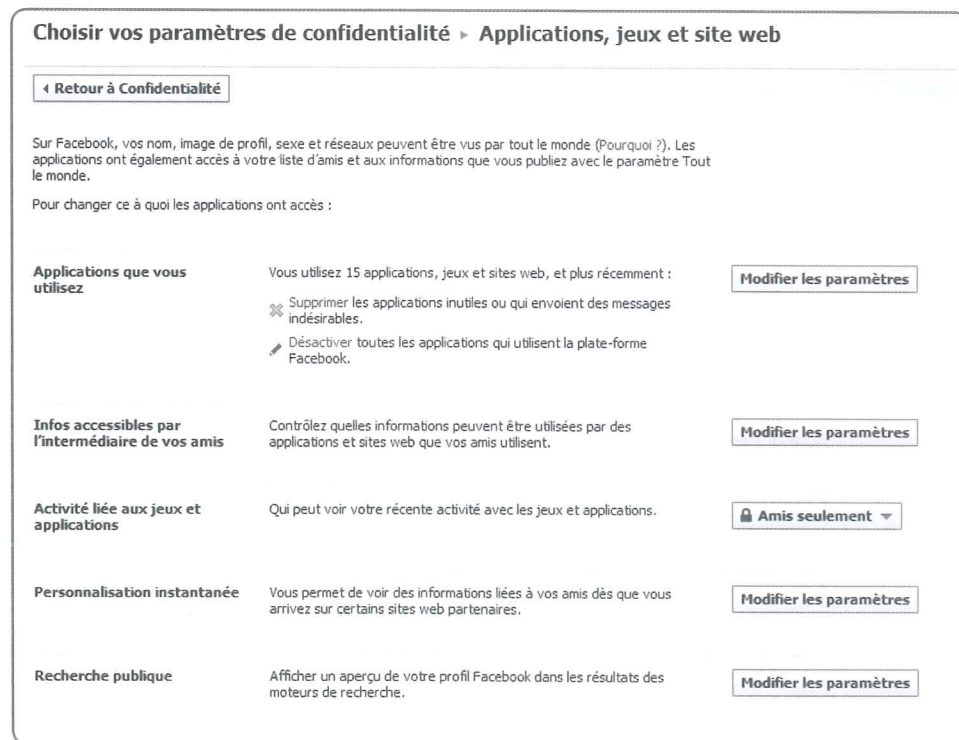
Avec « Personnalisé », vous avez deux options supplémentaires « Certaines personnes seulement » et « Moi uniquement ». Avec « Certaines personnes seulement » vous devez entrer le nom des personnes avec qui vous souhaitez partager vos informations. « Moi uniquement » vous permet de rendre une information

totalement invisible (voir ci-contre à gauche).

Il faut savoir que par défaut, Facebook configure tous vos paramètres sur « amis seulement », mais si vous appartenez à un réseau, il les configurera automatiquement sur « Amis et réseaux », ce qui signifie que toute personne appartenant à un réseau pourra visualiser votre profil et vos informations personnelles. Or, un réseau comprend souvent un très grand nombre de personnes in-

N'oubliez pas d'appliquer ou d'enregistrer les paramètres choisis. Vous pouvez maintenant retourner sur la page d'accueil des paramètres de confidentialité. En bas à gauche, vous avez aussi un lien vers « Applications et sites web » (4), ce qui vous permet de configurer davantage de paramètres (voir image ci-dessous).

Dans tous les cas, choisissez scrupuleusement vos amis. Vous avez d'ailleurs la possibilité de supprimer certaines personnes de votre liste d'amis si vous changez d'avis à leur sujet. Ces personnes ne recevront aucun signe les



connues. Par exemple, pour le réseau « Luxembourg », on comptabilise près de 24 000 personnes. Cette page vous permet aussi de paramétrer la diffusion de vos photos en détail. Vous pourrez avec ces options, ne diffuser des photos qu'à certaines personnes par exemple.

avertissant de votre désistement. Vous pouvez maintenant profiter de Facebook en toute sérénité, ... ou presque ! En effet, il vous reste encore à contrôler de temps à autre les photos de vos amis pour vérifier s'ils ne vous exhibent pas dans des situations qu'eux seuls jugent amusantes...



# Agenda des associations affiliées

Janvier / Février / Mars 2011

## BRUXELLES

### Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)

#### Maison des Sourds

Rue Saxe Cobourg 38 - 1210 Bruxelles  
Tél / Fax : 02 218 32 22  
Portes ouvertes tous les vendredis à partir de 19h00

#### JANVIER 2011

Vendredi 7	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre » Table d'Actualités
Samedi 8	14.00	Concours de Whist (maison des sourds)
Vendredi 14	16.00	C.A. Maison des Sourds
	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre »
Samedi 15	14.00	Assemblée Générale d'Open Pétanque et banquet (Privé)
Dimanche 16	14.00	Activités Multisports (R.L.S.B)
Vendredi 21	19.00	Table de Conversation
	20.00	Soirée « Happy New Year 2011 » Maison des sourds
Vendredi 28	18.00	Soirée de 40 ans de CJSB (1970-2010)
Samedi 29	21.00	Dancing « International Student Daefs Party » (R.L.S.B)

#### FÉVRIER 2011

Vendredi 4	19.00	Portes Ouverture « Café-Rencontre » Table d'Actualités
Samedi 5	14.00	Concours de Whist (maison des sourds)
Dimanche 6	14.00	Activités Multisports (R.L.S.B)
Vendredi 11	16.00	C.A. Maison des Sourds

Vendredi 18	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre »
	20.00	Soirée Saint-Valentin - Maison des sourds
Samedi 19	14.00	Table de Conversation
Dimanche 20	14.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre »
Vendredi 25	14.00	Open Pétanque (Carnaval + souper)
	14.00	Activités Multisports (R.L.S.B)
	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre »
	19.30	Soirée animée par le Club des Jeunes (C.J.S.B)

#### MARS 2011

Vendredi 4	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre » Table d'Actualités
Samedi 5	14.00	Concours de Whist (maison des sourds)
Dimanche 6	14.00	Activités Multisports (R.L.S.B)
Vendredi 11	16.00	C.A. Maison des Sourds
	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre »
Samedi 12	21.00	Soirée de Carnaval
Dimanche 16	14.00	Activités Multisports (R.L.S.B)
Vendredi 18	19.00	Table de Conversation
Samedi 19	14.00	Open Pétanque (Lasagnes)
	19.00	Portes Ouvertures « Café-Rencontre »
Samedi 19	19.00	Théâtre Salle Colomban (Wavre)
Dimanche 20	14.00	Activités Multisports (R.L.S.B)
Vendredi 25	18.00	Soirée animée par le Club des Jeunes (C.J.S.B)
Samedi 26	14.00	Assemblée Générale Maison des Sourds

## CHARLEROI

### Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly  
Tél / Fax : 071 35 02 54  
E-mail : [asmcharleroi@hotmail.com](mailto:asmcharleroi@hotmail.com)  
Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

#### JANVIER 2011

Dimanche 16	14.00	Ouverture Local : « Fête de l'épiphanie ».
	16.00	Conférence/débat : « les gestes simples à faire en vue de réaliser des économies d'énergie ».

#### FÉVRIER 2011

Samedi 20	14.00	Ouverture du local : Fête de la Chandeleur. »
	16.30	Conférence/débat : « Jardinage de printemps, informations pratiques et

méthodes Eco »

#### MARS 2011

Dimanche 20	14.00	Ouverture du local
	16.30	Conférence/débat : « Trucs et astuces pour trouver un emploi avec l'aide du forem ».

#### ACTIVITÉS SPORTIVES :

Le samedi 15 janvier 2011 : Championnat de Belgique de bowling individuels à Charleroi.

Le samedi 26 mars 2011 : Championnat de Belgique de bowling double organisé par KSKD Brugge.

Le samedi 23 avril 2011 : Festivité du 20ème anniversaire de l'ASMCharleroi : Tournoi international de pétanque à Couillet.

## LIÈGE

### Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège  
Tél : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06  
E-mail : [surcite@gmail.com](mailto:surcite@gmail.com)

#### FÉVRIER 2011

Mardi 01	20.30	Table de communication sur l'actualité par SUR'Cité
Mardi 08	20.30	Projection d'un film « Cinéma Muet » par SUR'Cité
Samedi 12		Carnaval par RUSSL
Mardi 15	20.00	Conférence info par le Service Ambulatoire de santé Mentale pour personnes Sourdes'
Dimanche 20	16.00	Présentation de l'asbl pour les chiens d'aide « Cœur à cœur » par 50+
Mardi 22	20.30	Grand Quizz sur le « Carnaval » par SUR'Cité

#### Tous les mardis

18 à 24h	« SUR'Cité » est ouvert
18 à 22h	Le Centre Robert Dresse est ouvert (en dehors de ces heures prendre RDV)
14 à 18h	L'Ouvroir (l'aiguille silencieuse)

#### Tous les 3è samedis du mois

18h30	Messe traduite en langue des signes à l'Eglise St Remacle
-------	-----------------------------------------------------------

#### JANVIER 2011

Mardi 04	20.30	Soirée Jeux de société - Jeux de table par SUR'Cité
Mardi 11	20.30	Soirée « jeux de mimes » par SUR'Cité
Dimanche 16	14.00	Galette des Rois par 50+
	18.00	Hot-Dog par 50+
Mardi 18	20.00	Conférence sur 'les dangers d'Internet' par Child Focus
Samedi 22		Tournoi Rami par RUSSL
Mardi 25	20.30	Caméra-Signe par SUR'Cité (sous réserve)

#### MARS 2011

Mardi 01	20.30	Caméra-Signe par SUR'Cité (sous réserve)
Samedi 05	15.00	Visite de l'Expo SOS PLANET à la gare des Guillemins
Mardi 08	20.00	Animation de Scrapbooking par SUR'Cité
Mardi 15	20.00	Conférence par SUR'Cité (sous-réserve)
Dimanche 20	14h00	Tournoi Rami par 50+
Mardi 22	20.30	Grand Quizz « culture générale » par SUR'Cité
Samedi 26		Jeux sans frontières par RUSSL
Mardi 29	18.30	Café-signé par CEFORSO, Surdimobil et SUR'Cité

## MONS

### Société Royale Silencieuse Boraine-Mons

Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin  
Tél / Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

## TOURNAI

### Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Local : «Centre de Rencontre des Sourds» (CRS) -  
Rue Blandinoise 28 - 7500 Tournai  
Tél / Fax : 069 84 18 59  
E-mail : [info@sourds-tournai.be](mailto:info@sourds-tournai.be)

#### JANVIER 2011

Dimanche 9	11.30	Nouvelle Année, Banquet « Lapin à la Tournaisienne » et Fête des Rois
Lundi 10		Futsal M.F.A.T. Skill :
	19.15	S.C.S.Tournais 1 - Stalst Rumes
	20.15	S.C.S.Tournais 2 - Le Caf Le Café.
Mardi 11	18.30	Echanges Communicatifs.
Mercredi 12	18.30	Entraînement de Futsal à Omnisports du Tournaisis.
Jeudi 13	19.00	Echanges Communicatifs.
Samedi 15		Bowling (Championnat national Individuel) organisé par A.S.S.M. Charleroi.
		Futsal (Coupe Francophone) organisé par la LSFS.

Mardi 18	18.30	Echanges Communicatifs.
Mercredi 19	19.00	Entraînements de Badminton en la salle Rive Droite.
Jeudi 20	19.00	Echanges Communicatifs.
Vendredi 21	19.00	Réunion C.J.S.M.T. accueillant les Jeunes au C.R.S.
Samedi 22 ou Dimanche 23		Futsal (Championnat de Belgique) organisé par C.S.S. Wavre :
		S.C.S.Tournais - C.S.S. Wavre
		Zèbre Charleroi - S.C.S.Tournais.
Lundi 24		Futsal M.F.A.T. Skill :
	19.15	Stalst Rumes - S.C.S.Tournais 2
	20.15	M.F.T. Mouscron - S.C.S.Tournais 1.
Mardi 25	18.30	Echanges Communicatifs.
Mercredi 26	18.30	Entraînement de Futsal à Omnisports du Tournaisis.
Jeudi 27	19.00	Echanges Communicatifs.
Samedi 29		Visite du Pavillon Belge à l'exposition universelle de Shanghai à Mons Rendez-vous au C.R.S. à 13h15, départ à

Dimanche 30 10.00 13h30).  
Jeux d'échecs du B.D.C. à Koolkerke-Brugge.

Lundi 31  
19.15 Futsal M.F.A.T. Skill :  
20.15 S.C.S.Tournois 1 – Wallabys  
S.C.S.Tournois 2 – M.F.T. Mouscron.

#### FÉVRIER 2011

Mardi 1 17.00 Entraînements de Bowling « Le Clovis ».  
18.30 Echanges Communicatifs.

Jeudi 3 19.00 Echanges Communicatifs.

Samedi 5 13.30 Futsal (Championnat de Belgique B.D.C.) organisé par S.C.S.Tournois à Omnisports du Tournais, rue Aimable Dutrieux à 7500 Tournai :  
S.C.S.Tournois – R.L.S. Bruxelles ;  
L.D.S. Hasselt – S.C.S.Tournois.

Dimanche 6 19.30 Souper au C.R.S.  
11.30 Plat du jour au C.R.S. – Réunion mensuelle.

Lundi 7 16.00 Goûter et jeux de cartes Manille.  
Futsal M.F.A.T. Skill :  
20.15 All Stars – S.C.S.Tournois 1  
21.15 Wallabys – S.C.S.Tournois 2 .

Mardi 8 18.30 Echanges Communicatifs.

Mercredi 9 18.30 Entraînement de Futsal à Omnisports du Tournais.

Jeudi 10 19.00 Echanges Communicatifs.  
A.G. de la L.S.F.S. à la Maison des Sourds à Bruxelles.

Samedi 12 Futsal M.F.A.T. Skill : S.C.S.Tournois 2 – S.C.S.Tournois 1.

Lundi 14 21.15

Mardi 15 18.30 Echanges Communicatifs.

Mercredi 16 19.00 Entraînements de Badminton en la salle Rive Droite.

Jeudi 17 19.00 Echanges Communicatifs.

Vendredi 18 19.00 Réunion C.J.S.M.T. accueillant les Jeunes au C.R.S.

Samedi 19 Futsal (Demi-Finale de la Coupe de Belgique) du B.D.C. à Turnhout.

Dimanche 20 19.30 Souper au C.R.S.  
10.00 Tennis de Table (Championnat National Vétérans + Doubles) à Herseaux.  
Jeux d'échecs du B.D.C. à Koolkerke-Brugge.

Lundi 21 Futsal M.F.A.T. Skill :  
20.15 La Fregate - S.C.S.Tournois 2 ;  
21.15 Le Caf Le Café - S.C.S.Tournois 1.

Mardi 22 18.30 Echanges Communicatifs.

Mercredi 23 18.30 Entraînement de Futsal à Omnisports du Tournais.

Jeudi 24 19.00 Echanges Communicatifs.

Samedi 26 Badminton (Championnat National Individuel – Doubles par BDC) organisé par S.C.S.Tournois.

Lundi 28 20.15 Futsal M.F.A.T. Skill : All Stars – S.C.S.Tournois 2.

#### MARS 2011

Mardi 1 17.00 Entraînement de Bowling « Le Clovis ».  
18.30 Echanges Communicatifs.

Mercredi 2 18.30 Soirée thématique au C.R.S. (sous réserve).  
18.30 Echanges Communicatifs.

Jeudi 3 18.30 Echanges Communicatifs.

Samedi 5 ou  
Dimanche 6 Futsal (Championnat de Belgique B.D.C.) organisé par K.D.S. Antwerpen : K.D.S. Turnhout – S.C.S.Tournois.

Dimanche 6 11.30 Plat du jour au C.R.S. – Réunion mensuelle.

Lundi 7 19.15 Futsal M.F.A.T. Skill : S.C.S.Tournois 1 – Démon blancs.

Mercredi 9 18.30 Entraînement de Futsal à Omnisports du Tournais.  
Futsal M.F.A.T. Skill :  
Lundi 14 20.15 Dynamo T. – S.C.S.Tournois 1  
21.15 Démon blancs – S.C.S.Tournois 2 .  
18.30 Echanges Communicatifs.

Mardi 15 19.00 Entraînements de Badminton en la salle Rive Droite.

Mercredi 16 19.00 Echanges Communicatifs.

Jeudi 17 19.00 Réunion C.J.S.M.T. accueillant les Jeunes au C.R.S.

Vendredi 18 19.00

Samedi 19 ou  
Dimanche 20 Futsal (Championnat de Belgique) B.D.C. organisé par Zèbre Charleroi :  
S.C.S.Tournois – K.D.S. Antwerpen.  
Tennis de Table (Championnat National Simple) du B.D.C. à Auderghem.  
Futsal M.F.A.T. Skill :  
Lundi 21 19.15 S.C.S.Tournois 1 – La Sbeep ;  
20.15 S.C.S.Tournois 2 – Dynamo T.  
18.30 Echanges Communicatifs.

Mardi 22 18.30 Entraînement de Futsal à Omnisports du Tournais.

Mercredi 23 18.30

Jeudi 24 19.00 Echanges Communicatifs.  
Bowling (Championnat de Belgique – Doublettes) organisé par K.S.K.D. Brugge.

Samedi 26 Futsal M.F.A.T. Skill :  
Lundi 28 19.15 S.C.S.Tournois 1 – Le Celtic.  
20.15 S.C.S.Tournois 2 – O.C.D.T. Moc.

Mardi 29 18.30 Echanges Communicatifs.

Jeudi 31 19.00 Echanges Communicatifs.

#### VERVIERS

##### Amicale Silencieuse de Verviers

Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy  
Tél /Fax : 04 365 55 45

Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

#### FÉVRIER 2011

Dimanche 6 Cotisation + crêpes

#### MARS 2011

Dimanche 6 Réunion ordinaire

#### JANVIER 2011

Dimanche 9 Fête des galettes des rois

#### NAMUR

##### Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des

##### Malentendants

Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur

Tél /Fax : 081 30 06 62

Salle Chalet : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

#### JANVIER 2011

Samedi 15 18.00 Pizza et spaghetti (Cinex) (Escargots)

Dimanche 23 14.00 Goûter des Rois

Bilan de l'année 2010

#### FÉVRIER 2011

Dimanche 27 14.00 Réunion ordinaire  
8è Carnaval de 7 à 77 ans  
Fête De la chandeleur

#### MARS 2011

Samedi 12 15.00 Fête de l'Abbé de l'Epée  
Banquet à 16h

Dimanche 27 14.00 Réunion ordinaire - Souper

## Autres annonces

#### ARTS ET CULTURE

**Le 15 janvier à 13h30 : Visite guidée de l'exposition « L'Amérique, c'est aussi notre histoire ! »** à Tour et Taxis à Bruxelles avenue du Port 86 C, 1000 Bruxelles

Membre : 12 Euros et Non-Membre : 17 Euros  
A verser obligatoirement au compte BE68 0682 2342 0834 de Arts & Culture, communication : Amérique

TALON-REPOSE OBLIGATOIRE AVANT le 10 janvier 2011

Claire Geelhand, rue Aviateur Thieffry, 13 1040 Bruxelles : fax : 02/736.96.17. [Clairon@happymany.net](mailto:Clairon@happymany.net)

**Le 12 février à 14 h : Visite guidée de l'exposition « Manières Noires »** au BAM, rue Neuve, 7000 Mons

Membre : 10 euros et Non-Membre 15 euros  
A verser obligatoirement au même compte cité plus haut avant le 6 février 2011. Communication : Mons

**Le 26 février à 18h : cinéma-surprise suivi d'un débat**

**Le 20 mars : Assemblée générale**

## ATELIERS DU MONCEAU

Aide aux sourds et malentendants

Rue de l'Avenir 75  
4460 Grâce-Hollogne

Tél. : 04/239.70.10

Fax : 04/239.70.14

GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)

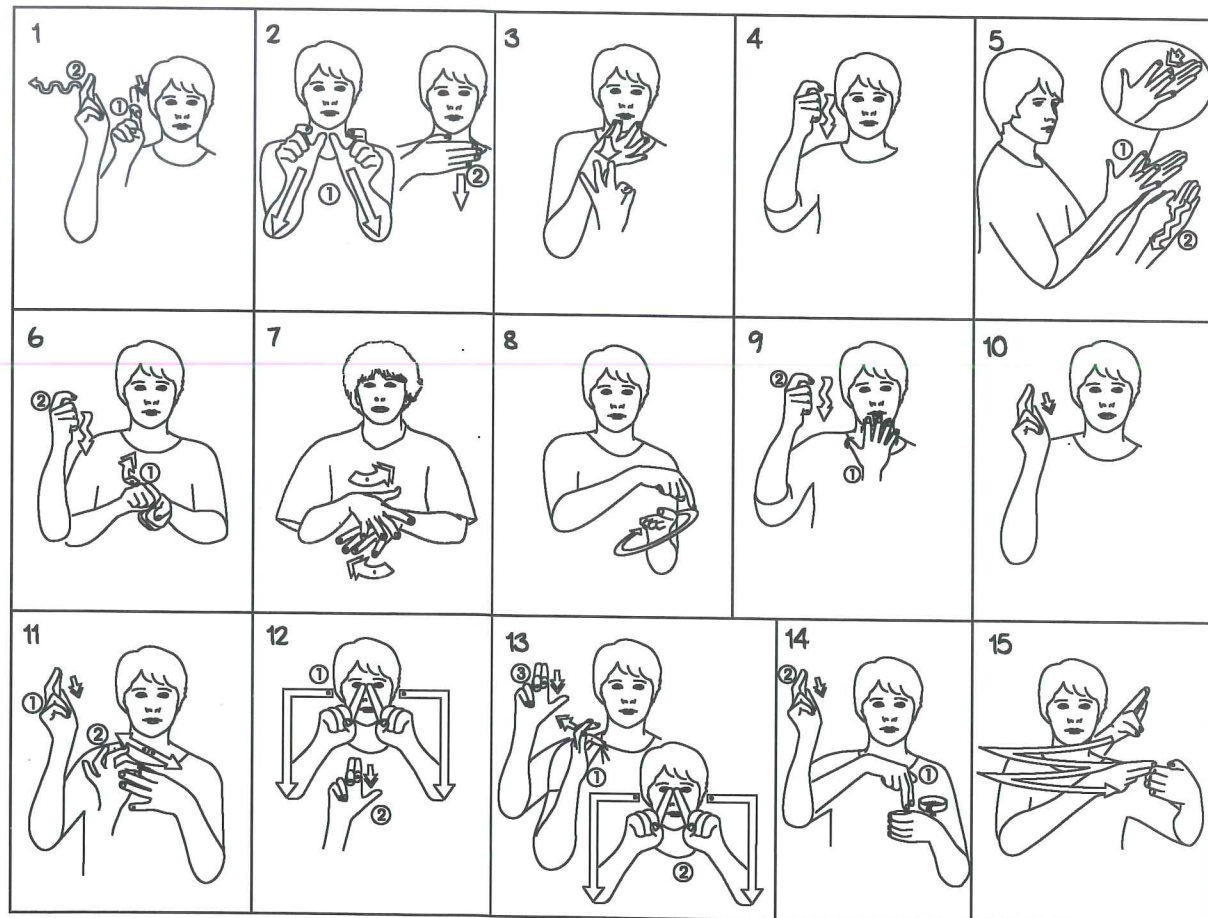
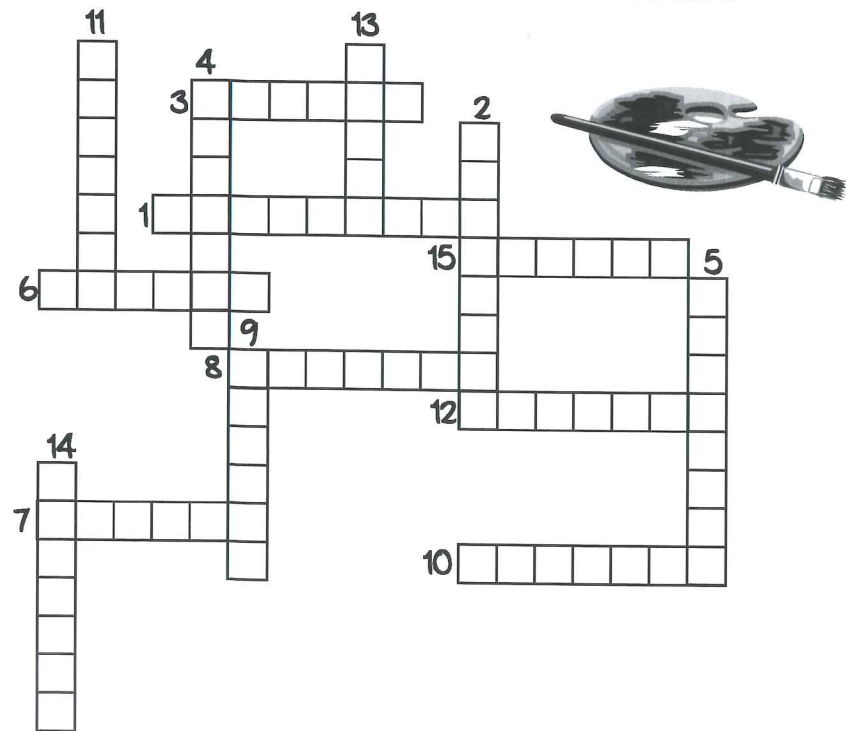
E-mail : [laure.fiasse@dumonceau.be](mailto:laure.fiasse@dumonceau.be)  
[alain.klinkenberg@dumonceau.be](mailto:alain.klinkenberg@dumonceau.be)

**Réparation de palettes**  
**Fabrication de châssis en bois**  
**Fabrication de caisses et caissettes**  
**Rabotage industriel**

**Petite menuiserie**  
**Fabrication de pallox's**  
**Mise en caisse**  
**Placards**

**1<sup>er</sup> atelier européen bilingue langue des signes – français**  
**Vous êtes sourd(e) ? ... Nous vous proposons du travail**

## L'art



## Carte Membre de la FFSB



2010  
Malentendant ou Sourd



Nom : ADNET  
Prénom : Thierry

N° FXXXXX

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication.

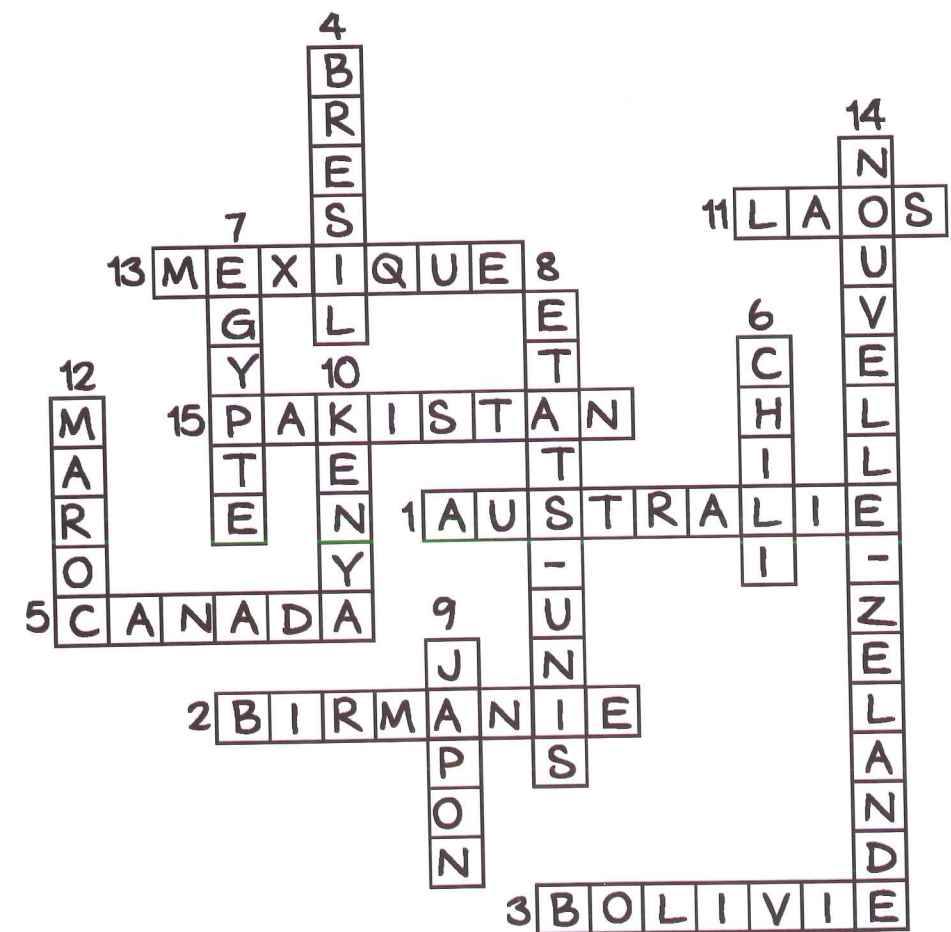
Avec la Carte Membre, vous soutenez la défense des droits des sourds francophones (plus de sous-titrage à la TV, plus d'interventions du Fonds Bruxellois ou de l'AWIPH, plus d'interprétation en langue des signes, de nouveaux moyens de communication...).

Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à M. Thierry Adnet  
Fax : 02 644 68 44

E-mail : [animateur@ffsb.be](mailto:animateur@ffsb.be)

Ou sur notre site : [www.ffsb.be/carte\\_membre.htm](http://www.ffsb.be/carte_membre.htm)

Solution aux mots croisés : «les pays du monde» parus dans  
le Sournal n°108







Le Comité de Rédaction  
du Journal  
vous souhaite une  
excellente année 2011.

Puissiez-vous voir se  
réaliser nombreux de  
vos rêves

[www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)



Meilleurs  
Voeux  
pour 2011

Fédération Francophone des Sourds de Belgique - ASBL **FSB**

**Sourdal**  
Journal de la FFSB